

**DOCUMENT DE LA BANQUE EUROPEENNE
POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT**

STRATÉGIE POUR LE MAROC

Les traductions du texte original du document sont fournies par la BERD uniquement pour plus de commodité. Bien que la BERD ait pris toutes les précautions nécessaires pour assurer l'authenticité des traductions, elle ne saurait en garantir ou en endosser l'exactitude. Le lecteur se fie à l'une quelconque de ces traductions à ses propres risques. En aucune circonstance, la BERD, ses employés ou ses intermédiaires ne seront tenus pour responsables vis-à-vis du lecteur ou toute autre personne pour une inexactitude, une erreur, une omission, une suppression, un vice et/ou une modification du contenu de la traduction, indépendamment de la cause, ou pour un quelconque préjudice en découlant. En cas de disparité ou de contradiction entre l'original en anglais et la version traduite, l'original en anglais fait foi.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	3
1.1 Le portefeuille actuel de la Banque.....	6
1.2 Mise en œuvre des précédentes orientations stratégiques.....	6
1.3 Principaux enseignements de la première période de fonctionnement	8
2 ENVIRONNEMENT OPERATIONNEL	9
2.1 Contexte politique.....	9
2.2 Contexte macroéconomique.....	10
2.3 Contexte de réformes structurelles.....	11
2.4 L'accès au financement	13
2.5 Environnement des affaires et contexte juridique	15
2.6 Le contexte social	16
2.7 Contexte en matière d'efficacité énergétique et de changement climatique.....	17
3 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	18
3.1 Orientations stratégiques.....	18
3.2 Principaux défis et activités de la Banque.....	20
3.3. Les risques potentiels liés à l'application de la stratégie pays	34
3.4. Les implications environnementales et sociales des activités proposées par la Banque.....	34
3.5. La coopération de la BERD avec les Institutions Financières Internationales et les Banques Multilatérales de Développement	35
ANNEXE 1 – EVALUATION POLITIQUE	37
ANNEXE 2 - INDICATEURS ECONOMIQUES SELECTIONNES	44
ANNEXE 3 - ÉVALUATION DES DEFIS RELATIFS A LA TRANSITION	45
ANNEXE 4 - TRANSITION JURIDIQUE	52
ANNEXE 5 - PROFIL DE GENRE	57
ANNEXE 6 – LA BERD ET LA COMMUNAUTE DES BAILLEURS DE FONDS	60

RÉSUMÉ

Le Maroc s'est engagé à appliquer et applique, quoique de manière irrégulière, les principes de pluralisme, de démocratie multipartite et d'économie de marché conformément à l'Article 1 de l'Accord établissant la Banque. Alors que plusieurs pas importants ont été atteints, d'autres réformes sont encore nécessaires à l'application des principes démocratiques.

Au cours des deux dernières années et demie, le Maroc a fait des progrès notables dans sa réforme des institutions politiques. Il a adopté une nouvelle Constitution approuvée par un referendum public, a entrepris des élections parlementaires libres et justes, a formé deux gouvernements basés sur une majorité parlementaire et a introduit un système d'équilibres plus efficaces dans la sphère politique avec un Parlement assurant des responsabilités de supervision et législatives claires. Les autorités marocaines se sont engagées à poursuivre l'application de nouvelles lois votées pour renforcer les équilibres, améliorer les droits humains et politiques et élargir la participation. Le gouvernement a pris des mesures pour réduire l'influence des groupes d'intérêts bien établis dans des secteurs économiques clés tels que l'agro-industrie. Pourtant, plusieurs de ces groupes continuent de conserver des parts de marché importantes dans d'autres secteurs. Le gouvernement a été relativement lent à agir sur les conseils qu'il avait reçus de plusieurs organismes de réglementation indépendants, tels que le Conseil de la Concurrence, concernant la nécessité de faire avancer l'adoption par le Parlement de certaines lois visant à réduire la concentration des pouvoirs économiques.

Le Maroc a affiché de bons résultats en matière de performance économique mais avec une certaine volatilité. Après un taux de croissance moyen de 5 % au cours de la dernière décennie, la croissance du PIB réel a ralenti, passant à 2,7 % en 2012, puis rebondit à 4,4% en 2013. Le chômage s'est maintenu à 9% lors des trois dernières années; par ailleurs, la participation à la main d'œuvre, en particulier celle des femmes, est très faible (26%). La position extérieure du Maroc est sous pression depuis 2010, mais s'est assouplie récemment, le déficit du compte courant se réduisant de 9.7% du PIB en 2012 à 7,6 % du PIB, en raison d'importations plus réduites de produits alimentaires et énergétiques. Le solde budgétaire s'est amélioré grâce à un certain nombre de mesures. À l'avenir, la croissance de la production devrait ralentir légèrement, et se situer à 4,2 % en 2014, à mesure que la production agricole se normalise et que les secteurs non-agricoles connaissent une croissance accélérée doublée d'une reprise attendue dans la zone euro.

Le Maroc est confronté à des défis en termes de transition économique similaires à ceux des autres pays de la région SEMED avec une population en pleine croissance qui a de grandes attentes en matière d'amélioration de son niveau de vie. Bien que le pays ait atteint de meilleures performances que ses homologues régionaux et ait réalisé des progrès plus importants dans la mise en œuvre de réformes structurelles, dans la stabilisation de son économie et dans l'attraction d'investissements, le Maroc reste confronté à un certain nombre de défis globaux, et des lacunes en terme de transition économique persistent dans de nombreux secteurs. Le faible niveau de compétitivité marocain, qui résulte de barrières à l'entrée, de l'accès limité au financement, et de faibles niveaux de gouvernance d'entreprise, continue à entraver le potentiel entrepreneurial du pays. En dépit d'investissements importants réalisés dans un passé récent, les infrastructures sont encore insuffisantes pour répondre aux besoins croissants de la population, et des inquiétudes subsistent quant à la sécurité énergétique. De grandes disparités économiques persistent entre régions, en raison du faible accès aux infrastructures et services publics et d'inefficacités dans le secteur agricole.

Les deux années d'expérience de la Banque dans le pays ont confirmé la pertinence de ses instruments de financement et de son modèle de déploiement pour répondre à ces défis. En étroite coordination avec d'autres institutions financières internationales, la Banque sera donc guidée par les priorités suivantes, qui formeront la base de sa stratégie au Maroc dans les années à venir:

- **Réaliser le potentiel entrepreneurial du Maroc:** Alors que l'esprit d'entrepreneur a toujours été enraciné au Maroc, son potentiel est limité par un climat des affaires peu propice. Les entreprises privées n'ont pas un accès suffisant au financement et font face à un éventail d'obstacles bureaucratiques et juridiques, qui les empêchent de se développer, à la fois sur le marché domestique et à l'exportation. Parmi les autres obstacles figurent le niveau élevé de l'informalité, et le manque d'incitations à innover aussi bien pour les sociétés que leurs financiers. Les instruments de financement comprendront des fonds de capital investissement, des lignes de crédit dédiées associées à une assistance technique offerte aussi bien aux banques locales qu'à leurs clients (par exemple, les programmes Sustainable Energy Financing Facility et Small Business Support), et des investissements directs de la Banque sous la forme de prêts sécurisés, de financements mezzanine ou de prises de participation. En parallèle, la Banque aidera les entreprises dans leurs efforts pour accroître leur compétitivité sur les marchés nationaux et internationaux en leur donnant accès à des services de conseil ceci afin d'améliorer leurs opérations et de les soutenir dans l'adoption de standard internationaux. La Banque assurera également la promotion de l'entrepreneuriat féminin et son accès au financement. Enfin, la Banque élargira le périmètre de son dialogue institutionnel entre autres au soutien à l'élaboration de règles en matière de concurrence et la facilitation à l'accès aux sécurités pour les prêteurs.

- **Promotion de l'intégration régionale:** L'économie marocaine est caractérisée par de fortes disparités économiques entre régions administratives. Les régions côtières de la partie nord du pays représentent plus de 60 % du PIB, dont la moitié est le fruit de la région du Grand Casablanca. Les régions intérieures continuent pour leur part de dépendre fortement de l'agriculture primaire et de la production artisanale. Cette situation est aggravée par de grandes disparités régionales en termes de qualité et durée des formations éducatives et d'égalité entre hommes et femmes. Dans les régions rurales, l'accès des femmes au système de santé, à l'éducation, aux services publics ainsi qu'à certaines opportunités professionnelles demeure particulièrement difficile. En dépit des investissements passés entrepris par les autorités avec l'appui des agences multilatérales, l'accès à l'infrastructure dans les régions reste limité. La Banque travaillera donc à améliorer les infrastructures et à investir dans des projets qui favorisent le développement inclusif et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans les régions intérieures, où les disparités sont les plus sensibles. Des missions d'assistance technique et le dialogue institutionnel seront également mis en place pour soutenir les collectivités locales et les entreprises afin de renforcer leurs capacités de base et d'encourager le transfert de compétences.

- **Soutenir le Développement pérenne et la Commercialisation des Services publics et Infrastructures:** Au cours des dix dernières années, le Maroc a mené à bien de grands projets d'infrastructure dans les secteurs des transports, de l'environnement municipal, de l'eau, et de l'électricité. Néanmoins, les sociétés nationales et les fournisseurs de services publics ne travaillent pas sur une base commerciale, et d'importantes subventions de fonctionnement, couplées à des tarifs qui ne reflètent pas

les coûts engagés, continuent d'entraver la pérennité des opérations. En dépit de leur taille, ces projets n'ont pas été en mesure de répondre aux besoins croissants du pays en matière d'infrastructures, ce qui se traduit par une rareté de l'eau et une augmentation des importations d'électricité. Alors que la plupart des projets d'infrastructure ont jusqu'à présent reçu des garanties de l'Etat et un financement concessionnel, d'autres formes de financement doivent être élaborées pour répondre aux besoins du pays. Dans ce contexte, le secteur privé a un rôle clé à jouer à la fois en termes de financement et en apportant une expertise dans ces secteurs. Une assistance technique sera fournie pour établir les conditions nécessaires à la participation du secteur privé.

• **Faire avancer le développement des marchés des capitaux:** Une plus grande disponibilité de capital-risque et de financement à long terme est essentielle pour le développement du secteur privé au Maroc ainsi que pour la mise en œuvre de la stratégie ambitieuse des autorités en termes d'infrastructure. Bien que le Maroc dispose d'un marché de la dette relativement bien développé, le marché du capital sert principalement les grandes entreprises et très peu les PME ; la faible liquidité du marché des actions empêche ce marché de se développer et de devenir une source fiable de capital pour supporter la croissance des entreprises. Plusieurs activités de financement de base restent la prérogative de l'Etat et gagneraient à être entièrement commercialisées. La Banque suivra une approche séquentielle dans la promotion du développement du marché des financements en se concentrant d'abord sur des investissements en capitaux et des émissions obligataires qui auront valeur d'exemple et ainsi augmenteront la liquidité du marché. La Banque s'impliquera aussi avec les autres parties prenantes dans l'amélioration de la régulation des marchés des capitaux, des produits financiers et de l'infrastructure des marchés, restant consciente du fait que ce processus prendra du temps et que la liquidité des marchés est un préalable au succès de cette entreprise. La Banque travaillera aussi avec les autorités marocaines sur la poursuite d'une commercialisation des banques encore publiques et au support du secteur de l'assurance afin de stimuler les investisseurs à long terme.

Dans l'application de ces priorités stratégiques, la Banque continuera à coopérer de façon approfondie avec les institutions financières internationales (IFI) et les agences bilatérales, présentes dans la région SEMED depuis de nombreuses années, et s'assurera qu'elle offre une réponse opérationnelle qui complète et s'appuie sur le travail déjà accompli par celles-ci, basée sur valeur ajoutée unique de la BERD.

1 APERÇU DES ACTIVITÉS DE LA BANQUE A DATE

1.1 Le portefeuille actuel de la Banque

Pourcentage du secteur privé: 69%, à décembre 2014

Secteur	Portefeuille					
	Montant en millions d'euros	Nombre de projets	Portefeuille	% du portefeuille	Actifs d'exploitation	% de l'actif d'exploitation
Énergie		2	72	18%	30	12%
Ressources naturelles		1	12	3%	12	5%
Energie		1	60	15%	18	7%
Etablissements financiers		3	187	47%	187	74%
Dépositaire de crédit (banques)		3	187	47%	187	74%
Crédit non-dépôt (non bancaire)		0	0	0%	0	0%
ICA		12	77	19%	35	14%
Agro-alimentaire		5	21	5%	19	8%
Fonds d'actions		4	42	10%	15	6%
TIC		0	0	0%	0	0%
Industrie manufacturière & Services		2	6	1%	1	1%
Immobilier & Tourisme		1	9	2%	0	0%
Infrastructures		1	65	16%	1	0%
MEI		1	65	16%	1	0%
Transport		0	0	0%	0	0%
TOTAL		18	402	100%	253	100%

Source: BERD Navigator Business Performance

1.2 Mise en œuvre des précédentes orientations stratégiques

La Banque opère au Maroc dans le cadre d'un Rapport d'Evaluation élaboré en 2011 et mis à jour en août 2012 (BDS12-198). Ce Rapport d'Evaluation a identifié les priorités suivantes pour les actions de la Banque au Maroc:

- Le financement des entreprises privées pour soutenir la compétitivité et l'emploi, avec un accent particulier mis sur les PME;
- La modernisation de la chaîne de valeur de l'agro-industrie afin d'améliorer la sécurité alimentaire du pays et de favoriser le développement d'un secteur agricole plus divers et concurrentiel;
- Le renforcement du secteur financier afin de promouvoir la prise de risques et une plus grande diversité des techniques et des produits financiers;
- Le soutien à la stratégie du Maroc en matière d'énergie durable pour ainsi améliorer la sécurité énergétique ainsi que la compétitivité économique du pays;
- La promotion de réformes dans les secteurs du transport et des infrastructures municipales et la décentralisation de ces dernières avec, dans la mesure du possible, un accent particulier sur des modes de financement non-souverain et la mobilisation de l'investissement du secteur privé.

Depuis septembre 2012, lorsque le Fonds spécial SEMED a été établi, la Banque a investi conformément à ses priorités la somme de 402 millions d'euros répartie dans 18 projets (en

date du mois de décembre 2014). La Banque a aussi constitué un portefeuille de clients du secteur privé avec 13 projets contre 2 projets publics. Si ces projets auprès d'entreprises privées furent modestes par leur taille, la Banque s'est attachée à mettre en place des produits de financement adaptés à leur besoin et à fort potentiel démonstratif. A titre d'exemple, la Banque a été la première institution financière internationale au Maroc à offrir un financement du type mezzanine. Ce projet avec le fabricant local de jus de fruits Citruma a eu un effet de démonstration claire sur la faisabilité de ce type de structure de financement innovante, structure qui n'est pas encore largement répandue au Maroc. La Banque a également investi dans deux filiales marocaines de grands groupes agro-alimentaires, Lesieur et Frulact, avec un accent mis sur le renforcement des liens de ces sociétés avec les producteurs agricoles. L'équipe Small Business Support a joué un rôle important à la fois en termes de marketing et d'amélioration de la compétitivité des entreprises bénéficiaires des financements de la Banque en remédiant à leurs principales faiblesses.

Afin d'être plus proche des entreprises privées et en particulier des plus petites d'entre elles, la Banque a travaillé avec des banques locales de renom. Elle a ainsi signé plusieurs lignes de crédit dédiées au financement des PME et au programme de facilitation du commerce (ou Trade Facilitation Program, TFP). La Banque a aussi investi dans trois fonds régionaux de capital-investissement qui sont actifs au Maroc. La Banque a également innové en participant à la première émission obligataire internationale faite par une banque commerciale au Maroc, permettant à la BMCE de diversifier ses sources de financement et d'augmenter la liquidité du marché. Le rôle d'investisseur de référence de la BERD s'est avéré essentiel pour la réussite de l'opération, et a fait de ce projet un exemple à suivre pour les autres banques commerciales.

Compte tenu de la forte dépendance du Maroc en matière énergétique, la Banque a concentré ses efforts sur la promotion des énergies durables afin d'améliorer la sécurité énergétique du pays et sa compétitivité économique. La plupart des financements consentis par la Banque au secteur privé, tels que le prêt accordé à la mine de cuivre de la Compagnie Minière de Seksaoua, ont servi à financer des mesures d'efficacité énergétique. Dans le secteur de l'électricité, le projet signé avec l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE) a permis à l'entreprise de poursuivre ses efforts en matière d'électrification rurale et de lancer un programme de réseau intelligent, ou Smart Grid, pour préparer le déploiement de compteurs intelligents et la gestion décentralisée de la production d'énergie renouvelable. Un dialogue institutionnel a accompagné les deux projets d'électrification et de fourniture de l'eau aux régions rurales faits avec l'ONEE pour améliorer la gouvernance de ces secteurs en encourageant la mise en œuvre des pratiques internationales dont l'adoption de normes comptables internationales (IFRS). En étroite collaboration avec les principales parties prenantes, la Banque contribue également au développement du cadre réglementaire pour ouvrir le réseau d'électricité moyenne tension aux producteurs privés d'énergies renouvelables.

La Banque a également travaillé à la stimulation et l'amélioration de l'environnement des affaires, grâce à des assistances techniques axées sur l'amélioration du cadre juridique pour les produits financiers dérivés, l'alignement de la titrisation des transactions financières sur les pratiques internationales, la facilitation de l'accès des PME aux marchés publics et la poursuite de la libéralisation du secteur des télécommunications. Plusieurs initiatives, telles que pour la mise en place de swaps et de structure de financement avec un partage de risque avec les banques locales, sont également poursuivies pour permettre à la Banque un accès à la monnaie locale.

1.3 Principaux enseignements de la première période de fonctionnement

Ses deux premières années d'opération ont permis à la Banque d'approfondir sa compréhension des enjeux clés liés à la transition économique du pays, de prioriser davantage ses activités, d'affiner son modèle de fonctionnement, et de développer un réseau de partenaires commerciaux et institutionnels.

Le déploiement de la Banque auprès du secteur privé a été initialement freiné par le fait que celle-ci n'était pas encore connue au sein de la communauté des affaires, et par son incapacité à prêter en monnaie locale dans un contexte de contrôle des changes très serré et relativement contraignant pour la plupart des entreprises qui souhaiterait emprunter en devises. L'offre très limitée de produits de couverture de change, résultat d'une demande bridée, illustre ces contraintes sur l'accès des entreprises au financement en devises. Cette situation a été exacerbée par des ressources limitées en personnel au sein du bureau local, expliquant le nombre relativement faible d'investissements directs faits à ce jour. Ces difficultés devraient cependant se résoudre rapidement grâce aux efforts consentis par les autorités marocaines pour permettre à la BERD d'accéder à la monnaie locale et accroître la notoriété de la Banque à travers la signature de nouveaux projets qui feront référence.

Les pratiques en matière de prêt demeurent largement conservatrices au Maroc et seule une gamme limitée de produits financiers est disponible auprès des PME. Les instruments de financement novateurs de la Banque comme son modèle économique consistant en une forte présence locale et une approche combinée de l'unité SBS et de l'équipe bancaire se sont avérés être un moyen efficace de répondre à ces défis. L'introduction réussie du programme de facilitation du commerce auprès de quatre banques commerciales locales a également démontré le bénéfice du partage de l'expertise de la Banque à travers des instruments qu'elle a largement déployés dans ses pays d'opération et qui ont fait leurs preuves. Le fait de tirer parti de cette expérience acquise dans d'autres pays, notamment en Turquie, restera un élément clé pour le succès de la Banque au Maroc lors de la mise en œuvre d'initiatives telles que celle en matière d'efficacité énergétique.

Les institutions financières internationales (IFI) et les agences bilatérales sont présentes dans la région SEMED depuis de nombreuses années. Il est donc essentiel que la Banque offre une réponse opérationnelle qui complète et s'appuie sur le travail déjà accompli par celles-ci, basée sur sa valeur ajoutée unique, et veillant à ne pas dupliquer ses efforts avec ceux d'autres organisations financières. Par ailleurs, les volumes de financement offerts par la Banque resteront probablement modestes par rapport aux très grandes quantités de financement concessionnel issus des IFI et des fonds souverains du Golfe, ceci impactant l'effet de levier de la Banque sur les réformes.

À cet égard, l'ampleur du défi identifié dans le Rapport d'Evaluation liés au financement non souverain et à la mobilisation du secteur privé dans l'énergie et des infrastructures a été confirmée. Compte tenu de sa situation politique relativement plus stable dans la région, le Maroc a en effet bénéficié de grandes quantités de financements concessionnels et de dons depuis 2011, avec comme corollaire d'une réduction de ses besoins d'impliquer le secteur privé dans des secteurs comme celui de l'énergie et des infrastructures. En outre, les cadres juridiques et réglementaires ne sont pas encore en place pour permettre une participation effective du secteur privé. En conséquence, l'implication initiale de la Banque dans les

secteurs de l'énergie et des infrastructures municipales s'est faite par le biais de prêts souverains, en l'occurrence pour financer le développement rural aussi bien du secteur de l'électricité que celui de l'eau. Ceci explique le niveau comparativement élevé de projets publics dans le portefeuille de la Banque (52%, en date du mois de mai 2014). Toutefois, en s'appuyant sur son expérience consistant à encourager l'implication du secteur privé dans les services publics et celui des infrastructures, la Banque prépare la mise en œuvre de partenariats public-privé à part entière. Grâce à ses deux projets souverains, la Banque s'est ainsi focalisée sur l'amélioration de la gouvernance du secteur (avec par exemple, l'introduction de comptes IFRS et de contrats de service), et à la mise en place d'un programme de réforme accordé avec les autorités marocaines pour une plus grande participation du secteur privé dans les secteurs de l'électricité et de l'eau.

2 ENVIRONNEMENT OPERATIONNEL

2.1 Contexte politique

Le Maroc est une monarchie constitutionnelle, avec des pouvoirs étendus attribués au Roi. Suite à l'adoption de la Constitution de 2011, le Chef du Gouvernement est maintenant sélectionné au sein du parti ayant le plus grand nombre de sièges au Parlement, et le Gouvernement est formé sur la base de la représentation parlementaire. Bien que le Roi reste le chef de l'Exécutif, la nouvelle Constitution donne au Gouvernement, et en particulier à son Chef, des pouvoirs exécutifs sensiblement plus larges que la Constitution précédente.

Le contrôle législatif a été renforcé. Le Parlement élu en novembre 2011 a accueilli de vastes débats sur les politiques et les lois clés. Il y a eu également une amélioration dans la lutte contre la corruption et un accès accru à l'information, principalement en raison des débats autour de plusieurs lois et l'engagement accru des autorités avec les organisations de la société civile locale. Le gouvernement a pris des mesures pour réduire l'influence des groupes d'intérêts bien établis dans des secteurs économiques clés tels que l'agro-industrie. Pourtant, plusieurs de ces groupes continuent de conserver des parts de marché importantes dans d'autres secteurs. Le gouvernement a été relativement lent à agir sur les conseils qu'il avait reçus de plusieurs organismes de réglementation indépendants, tels que le Conseil de la Concurrence, concernant la nécessité de faire avancer l'adoption par le Parlement de certaines lois visant à réduire la concentration des pouvoirs économiques.

Il y a eu de grandes divergences entre les partis qui ont formé le premier gouvernement de coalition après les élections législatives de novembre 2011 concernant les priorités du gouvernement et la portée des réformes politiques et économiques à introduire. Il en est résulté un lent rythme de réformes dans un certain nombre de domaines. Cependant, suite à la formation d'un nouveau gouvernement de coalition en 2013, ce rythme a considérablement augmenté. Bien qu'il existe des points de vue différents au sein du Parlement et dans les principales organisations de la société civile - y compris les grands syndicats - en ce qui concerne certains aspects de l'ordre du jour de la réforme (par exemple concernant la réévaluation des différentes sources d'énergie et la structuration du système de retraite du secteur public), il existe un large consensus pour faire avancer ces réformes.

Le Gouvernement avance dans la mise en œuvre de la stratégie de régionalisation qui a été incluse dans la Constitution de 2011 et dans le programme du Gouvernement pour 2012. Un

projet de loi relatif à la mise en œuvre de la stratégie de régionalisation est en discussion au Parlement.

2.2 Contexte macroéconomique

Le Maroc a affiché globalement de bons résultats en matière de croissance économique mais avec une certaine volatilité. Après un taux de croissance moyen de 5 % au cours de la dernière décennie, la croissance du PIB réel a ralenti à 2,7 % en 2012. Cela s'explique principalement par une année agricole moyenne et une baisse de la demande extérieure, en particulier dans la zone euro, principal partenaire économique du pays. En 2013, la croissance s'est accélérée à 4,4 %, grâce à l'adoption d'un certain nombre de mesures et à une bonne performance du secteur agricole, et ce malgré la poursuite de la régression de la demande extérieure qui a impacté négativement la croissance des secteurs non-agricoles. Sur la même période, le taux d'inflation au Maroc s'élève à un taux moyen annuel de 1,9 % en 2013, le plus bas des pays de la région SEMED. Le chômage s'est maintenu à 9,0 % lors des trois dernières années; par ailleurs, la participation à la main d'œuvre, en particulier celle des femmes, est très faible (26%). Pendant ce temps, le Maroc a réussi la troisième et dernière revue aux termes de la Ligne de Précaution et de Liquidité (LPL) du FMI de 6.2 milliards de dollars US qui a été approuvée en août 2012. Les autorités n'ont pas puisé dans la ligne de Précaution et de Liquidité, la traitant comme un élément de précaution et la considérant comme un point d'ancrage solide pour les réformes et un coussin d'absorption contre les détériorations des conditions extérieures. En Juillet 2014, le Maroc a obtenu une nouvelle LPL d'un montant de 5 milliards de dollars US, pour une durée de 2 ans.

La position extérieure du Maroc est sous pression depuis 2010, mais s'est assouplie récemment. La demande extérieure faible a pesé sur la balance commerciale, et le déficit a plus que doublé depuis 2010 à environ 9,7 % du PIB en 2012. Toutefois, la position extérieure s'est améliorée en 2013, le déficit du compte courant se réduisant à 7,6 % du PIB, en raison d'importations plus réduites de produits alimentaires et énergétiques. En outre, les stratégies mises en œuvre par le Gouvernement pour cibler le développement des exportations à haute valeur ajoutée ont attiré d'importants flux d'investissement, et ont contribué à la forte croissance des exportations dans le secteur automobile (23 %), de l'aérospatiale (21 %) et de l'électronique (12 %) en 2013. Les investissements directs étrangers (FDI) nets ont augmenté de manière significative (20 %) et ont représenté 3,2% du PIB en 2013, tandis que les réserves internationales se sont stabilisées à plus de quatre mois d'importations. Dans le même temps, la reprise dans le secteur du tourisme reste faible.

Le solde budgétaire s'est amélioré grâce à un certain nombre de mesures. Le déficit budgétaire a été réduit d'une moyenne de 7 % du PIB en 2011 et 2012 à 5,4 % du PIB en 2013. Les dépenses ont diminué de manière significative en 2013, en raison principalement de la réforme des subventions à l'énergie et de la baisse des dépenses d'investissements publics. La réduction des subventions à l'énergie a permis une économie de près de 2 % du PIB, aidée par la baisse des cours internationaux du pétrole. De son côté, la baisse des dépenses d'investissements publics est due à l'annulation de projets d'investissement budgétés, mais non-exécutés à fin octobre 2013. Du côté des recettes, la réduction des recettes fiscales a été partiellement compensée par une augmentation de l'aide financière externe et des recettes non-fiscales plus élevées qu'anticipé.

Le secteur bancaire demeure solide dans son ensemble. Le système bancaire a bien résisté aux chocs, restant adéquatement capitalisé et rentable, grâce à une réglementation

précautionneuse de la Banque centrale. Il y a cependant des pénuries de liquidité sur le marché en monnaies locales et étrangères, avec une forte dépendance par rapport aux interventions de la banque centrale. Les déficits budgétaire et courant qui ont pris de l'ampleur en 2012 ont affecté la liquidité bancaire, entraînant un ralentissement de la croissance du crédit. La Banque centrale a réagi en augmentant les injections de liquidités et en abaissant les réserves obligatoires de 4 points de pourcentage depuis septembre 2012, portant le ratio à 2 %.

À l'avenir, la croissance de la production devrait ralentir légèrement, et se situer à 4,2 % en 2014, à mesure que la production agricole se normalise et que les secteurs non-agricoles connaissent une croissance accélérée doublée d'une reprise attendue dans la zone euro.

2.3 Contexte de réformes structurelles

Le Maroc a réalisé des progrès substantiels dans son programme de privatisation depuis le début des années 2000. Un certain nombre de secteurs, notamment celui des télécommunications et plusieurs secteurs de services ont connu une privatisation à grande échelle et une augmentation de leur compétitivité globale. En conséquence, le programme de privatisations, à l'exception des services publics et des ressources naturelles, est maintenant presque achevé. Les droits de douane moyens à l'importation ont été considérablement réduits, même si les obstacles non tarifaires, en particulier dans le secteur agricole, restent considérables. Ces dernières années, le Maroc a connu un processus rapide d'intégration commerciale. Les accords commerciaux les plus importants ont été l'Accord de libre-échange (ALE) euro-méditerranéen avec l'UE, qui sera complété par un Accord de Libre Echange Complet et Approfondi en cours de négociation et dont l'objectif est d'aligner le cadre réglementaire marocain sur celui de l'Union Européenne dans les domaines couverts par l'ALECA, l'Accord d'Agadir avec l'Egypte, la Jordanie et la Tunisie (dans le cadre d'une zone de libre-échange arabe), l'Accord de Libre Echange (ALE) Etats Unis - Maroc, qui est entré en vigueur en 2006, et l'ALE avec la Turquie signé en 2004 et entré en vigueur en 2006. Cependant, des restrictions relatives aux opérations en capital pour les résidents persistent. C'est le cas de l'obligation de rapatriement des recettes des exportations et des plafonds imposés aux institutionnels pour les investissements à l'étranger.

Les autorités ont pris des mesures pour régler les problèmes budgétaires structurels, mais les défis en matière de mise en œuvre demeurent. Une nouvelle indexation des prix du carburant qui lie les prix de l'essence et du diesel aux prix mondiaux du pétrole a été présentée par le Gouvernement en 2013, et en février 2014 toutes les subventions restantes accordées à l'essence et au combustible industriel ont été retirées. Cela fait suite à une réduction de 15 % des subventions sur les prix des aliments ainsi que l'augmentation des prix du carburant de 20 % en 2012. Toutefois, les progrès réalisés sur d'autres réformes, comme la réforme plus large de la Caisse de Compensation et l'adoption d'une nouvelle loi organique relative à la loi de finances, ont été plus difficiles, en raison de leur caractère politiquement sensible et la difficulté de parvenir à un consensus. En mai 2013, le Maroc a établi une commission chargée d'élaborer différentes propositions pour la réforme du système de retraite du pays, dont la situation financière est précaire, et qui a continué à peser lourdement sur les finances de l'Etat. Des négociations sont en cours avec les différentes parties prenantes. En dépit de ces difficultés, des mesures ont également été prises pour limiter les effets de la hausse des prix sur les groupes à faible revenu, y compris des filets de sécurité pour garder les coûts de transport en commun inchangés.

Le Maroc a entrepris une série de réformes visant à renforcer le secteur financier. Un nouveau projet de loi bancaire est actuellement en discussion au Parlement et devrait être voté plus tard cette année. Une série de réformes sont en cours, dans le but de favoriser la mise au point de produits financiers alternatifs, et en augmentant l'accès au financement. Des efforts sont également en cours pour élaborer un cadre pour la finance participative au Maroc¹, qui couvrira les actions, dépôts et obligations islamiques (*Sukuk*). Un examen du statut de Bank Al-Maghrib et de la Loi Bancaire est en cours, avec l'assistance technique du FMI pour renforcer la surveillance macro-prudentielle et assurer une meilleure supervision des risques systémiques du secteur financier. Ceci est particulièrement important à la lumière de l'expansion transfrontalière des banques marocaines, en particulier en Afrique subsaharienne, qui compliquera la supervision bancaire et augmentera la nécessité de contrôler les risques liés aux succursales ou filiales. En réponse, la banque centrale renforce la coordination et l'échange d'informations avec les organismes de surveillance et de réglementation dans les pays d'accueil, y compris les missions de supervision sur place.

Le cadre législatif et réglementaire régissant les marchés financiers a été renforcé. Dans le cadre des dernières réformes intervenues, les autorités de supervision du secteur – le CDVM, Bank Al-Maghrib et la Direction des assurances et de la prévoyance sociale qui relève du ministère chargé des Finances – verront leur indépendance et leurs pouvoirs de contrôle renforcés. Les autres changements récents survenus dans la réglementation couvrent la négociation d'instruments dérivés et la mise en place d'un cadre législatif régissant les obligations sécurisées, qui seront émises par les banques et devront être autorisés au préalable par la banque centrale. En particulier, une nouvelle loi sur la titrisation a été adoptée et un projet de loi pour la négociation d'instruments dérivés a été adopté et publié. Des efforts sont également en cours pour mettre en place un cadre pour les titres adossés à des actifs, et en particulier les obligations sécurisées, pour lesquelles un projet de loi est en cours d'élaboration, étant donné qu'il a été demandé aux banques d'exprimer leur volonté d'émettre des obligations adossées à des hypothèques. De plus, un projet d'amendement de la loi relative aux organismes de placement en capital risque est actuellement transmis au Parlement et devrait être voté plus tard cette année. L'objectif de cet amendement est de créer un cadre juridique adapté au développement de l'activité du capital investissement au Maroc.

Le Gouvernement a également déployé des efforts pour encourager le recours par les entreprises au financement direct via le marché boursier, en particulier pour les entreprises de taille moyenne et petite, en reconduisant les incitations fiscales pour les introductions sur le marché boursier, pour trois années supplémentaires. De plus, les autorités marocaines étudient actuellement la possibilité d'introduire une plus grande souplesse dans le régime de change au cours des trois prochaines années en définissant un nouvel ancrage nominal pour la politique monétaire, une fois les impacts bien évalués et les conditions préalables réunies, afin de réduire les vulnérabilités extérieures et de renforcer la compétitivité. La plupart des banques et des grandes entreprises sont considérées comme prêtes à gérer le risque de taux de change, mais les petites entreprises peuvent être affectées par une volatilité accrue.

La mise en œuvre des plans de décentralisation reste lente en raison de la complexité de la réforme. Une loi organique détaillant le transfert du pouvoir de décision vers les régions devrait voir le jour. Cela nécessitera la mise au point d'un cadre de financement et la création

¹ Afin d'assurer la cohérence de la loi bancaire, le gouvernement marocain a choisi d'établir un cadre législatif unique pour l'ensemble des activités financières, et d'y inclure un chapitre sur la finance participative (réglementant les produits financiers conformes à la *charia* islamique).

d'instruments spécifiques (par exemple en fixant des règles pour l'emprunt direct au niveau de l'État et l'établissement d'un fonds pour soutenir le développement des régions les plus pauvres). Toutefois, la capacité limitée au niveau des administrations régionales sera un défi. Une décentralisation effective devra être accompagnée de la gouvernance politique et des réformes électorales associée, afin d'éviter une déconcentration, dans le cadre de laquelle la responsabilité de gestion serait simplement déplacée depuis les responsables de l'administration centrale à Rabat vers les administrateurs régionaux.

2.4 L'accès au financement

Sources de capitaux privés

Le Maroc bénéficie d'un système bancaire plutôt développé qui a montré une bonne résistance pendant la crise financière mondiale, grâce à l'intervention volontariste des autorités et à l'injection de liquidités par la banque centrale. La résilience du système bancaire est due à des pratiques de crédit prudentes, avec une préférence pour les prêts senior / sécurisés. À l'exception d'un petit nombre de grandes entreprises, les durées des prêts sont plutôt courtes, en particulier pour les PME. Le contrôle des changes strict limite aussi l'accès des entreprises à l'emprunt en devise.

Plusieurs initiatives ont été prises en réponse au défi majeur que représente l'accès des PME au financement. Les PME ne représentent en effet que 35 % du total des prêts au secteur privé. Les banques ont une préférence pour les prêts sécurisés. Les PME souffrent cependant souvent de l'absence de garanties suffisantes et de formalisation de leurs états financiers. Du côté de la demande, une amélioration des compétences en matière financière par le biais de la formation et d'assistance techniques aux petits entrepreneurs est nécessaire pour améliorer l'accès au financement. Bank Al-Maghrib a mis en place, en décembre 2013, un nouveau mécanisme permettant aux banques de se refinancer auprès d'elle pour les prêts accordés aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Par ailleurs, la Caisse Centrale de Garantie (CCG), acteur majeur de garantie des crédits bancaires aux PME au Maroc, a adopté en juillet 2013 un nouveau plan de développement 2013-2016 qui vise notamment le renforcement de l'offre de garanties par la mise en place de nouveaux produits. Par ailleurs, les autorités, en collaboration avec la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), ont pris des mesures visant à étendre les activités de microcrédit, améliorer l'alphabétisation financière, et renforcer la transparence financière et les outils de gestion des risques. Des efforts sont également en cours pour fournir un cadre plus moderne et juridiquement efficace pour les transactions assorties de garanties, en particulier en vue de favoriser des pratiques de prêt saines en faveur des PME. En réponse, la Fondation Marocaine pour l'Education Financière a été créée, ainsi qu'un observatoire des PME, financé par le Groupement Professionnel des Banques du Maroc.

Les marchés d'actions sont confrontés à des problèmes structurels, en particulier en ce qui concerne leur capacité à stimuler les activités entrepreneuriales et, en fin de compte, la croissance de l'emploi. Si actuellement, les marchés boursiers permettent aux investisseurs de négocier les actions des sociétés cotées de renom, ils ne jouent qu'un rôle très limité dans le financement des investissements, en particulier pour les entreprises en expansion. Les entreprises d'Etat et les entreprises familiales, qui contribuent à l'essentiel de l'économie, ne comptent pas de façon significative sur les marchés de capitaux pour se financer, limitant l'offre des émetteurs potentiels. Dans ce sens, un projet de loi modifiant la loi actuelle régissant la Bourse des Valeurs a été préparé et finalisé avec les parties concernées, qui vise

en partie à créer un marché alternatif aux règles de fonctionnement allégées, dédié aux PME et répondant aux besoins spécifiques de cette catégorie d'entreprises.

Le projet Casablanca Finance City (CFC), un partenariat public / privé lancé en 2010, vise à relever ces défis en créant un hub financier régional à Casablanca, avec un accent particulier mis sur les entreprises des pays de la région d'Afrique du Nord, de l'Ouest et Centrale. Le comité de pilotage du CFC, qui comprend le Ministère des Finances, la Banque centrale, la Bourse de Casablanca, Maroclear, ainsi que les plus grandes banques locales est chargé de la conduite du calendrier et des plans d'action pour la libéralisation financière, ainsi que de la promotion des réformes structurelles visant à renforcer les marchés de capitaux locaux et la préparation du cadre législatif et réglementaire nécessaire.

Le pays dispose d'un marché obligataire relativement développé: plusieurs grandes entreprises, la plupart d'entre elles étant des entreprises industrielles, ont émis des obligations locales. La souscription de la Banque à la première émission d'une obligation internationale commerciale en USD par la BMCE devrait ouvrir la voie à de futures émissions sur les marchés internationaux.

Même si le Maroc est le pays du Maghreb où le capital investissement est le plus développé avec un capital disponible pour les investissements représentant 0,25 % du PIB, le manque d'options de sortie, le faible nombre d'investisseurs, et la réticence des entreprises familiales à ouvrir leur capital, restent des défis majeurs pour le secteur.

Les conditions juridiques et réglementaires pour la finance participative sont également en train d'être mises en œuvre au Maroc. Lorsque ces conditions seront réunies, elles pourront élargir la base d'investisseurs (en particulier en provenance du Gulf Cooperation Council) et se traduire par une mobilisation supplémentaire de l'épargne intérieure, même si ces effets sont susceptibles d'être limités aux zones rurales et modestes en termes de volume.

Banques de développement multilatérales et donneurs bilatéraux

Depuis l'indépendance du pays, l'ensemble des principales organisations financières internationales opérant en Afrique du nord, le groupe Banque Mondiale (BIRD et SFI), la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Islamique de Développement (IsDB), sont actives au Maroc. KfW et AFD sont aussi parmi les agences bilatérales les plus présentes au Maroc.

Grâce à un environnement politique relativement plus stable que ses homologues régionaux et un fort intérêt du Gouvernement pour la participation de bailleurs de fonds internationaux au financement de projets répondant aux attentes d'une population en pleine croissance, le pays a bénéficié d'un niveau élevé d'investissements de la part des institutions financières internationales. Depuis 2011, ces dernières ont financé environ 3,2 milliards d'euros de projets par an, principalement par le biais de garantie souveraine.

La **BIRD** conjointement avec IDA ont été actifs dans les domaines de l'énergie solaire, des routes, de l'inclusion sociale et de l'emploi, mettant en place des actions de dialogue politique combinées à des investissements pour un montant moyen annuel d'environ Euro 650 million. Avec un volume d'investissement d'environ Euro 150 million par an, la stratégie de la **SFI** vise à supporter la croissance économique générée par le secteur privé et ceci par le biais principalement d'investissement minoritaire en capital dans les banques, sociétés d'assurance et des sociétés de moyenne capitalisation.

La stratégie de la **BAD** est articulée autour de deux thèmes principaux, l'amélioration de la gouvernance et de l'inclusion sociale, et le développement durable de l'infrastructure. Par des supports budgétaires et le financement de projets, la BAD investit environ Euro 500 million par an dans des secteurs comme ceux de l'agriculture, de la santé et de l'éducation, appuyant ainsi directement les plans nationaux marocains, et dans de grands projets dans le domaine de l'eau et de l'énergie renouvelable.

L'ISDB est aussi principalement présente dans les infrastructures, eau, électricité et port avec un montant d'investissement d'environ Euro 400 million, couplé à des actions de transfert de compétence dans la santé et l'éducation.

La **BEI** par l'intermédiaire de la Facilité Euro-Méditerranéen d'Investissement et de Partenariat (FEMIP) promeut la croissance et la création d'emplois, supportant le secteur privé directement et indirectement par la mise en place des infrastructures nécessaires au développement de celui-ci. Le BEI a investi ces dernières années environ Euro 500 million par an dans des projets d'infrastructure dans les domaines de l'énergie, l'eau, les routes et des actions dédiées aux PME.

KfW et **AFD** ont des stratégies très comparables au Maroc, ayant conjointement financé un grand nombre de projets d'infrastructure. Leurs priorités sont le support à la compétitivité de l'économie marocaine, la réduction des disparités régionales et le développement durable avec des investissements dans l'électricité, l'eau, le secteur ferroviaire et le développement urbain, associés à des actions dédiées aux PME par le biais de fonds de capital risque ou des lignes de crédit avec les banques locales. KfW investit annuellement environ Euro 500 million. L'AFD et sa filiale dédiée au secteur privé, Proparco, ont augmenté substantiellement le volume de leurs activités de 2011 à 2013 pour atteindre Euro 480 million par an en moyenne.

De plus, les agences de développement des pays du **Conseil de Coopération du Golfe** ont intensifié leur activité de financement de projets au Maroc au-delà de l'appui budgétaire pour couvrir également des domaines tels que l'immobilier et le tourisme dans des régions moins favorisées. Ces projets font partie des grandes initiatives soutenues par le Gouvernement pour développer le pays en fournissant des infrastructures de base, donnant lieu à la croissance économique et au développement inclusif.

2.5 Environnement des affaires et contexte juridique

L'environnement des affaires s'est amélioré au cours des dernières années, toutefois des progrès restent à faire pour promouvoir l'investissement et accroître la compétitivité. Le rapport Doing Business de la Banque mondiale pour 2014 a classé le Maroc au 87^{ème} rang (sur 189 pays), gagnant 28 places entre 2011 et 2014, grâce aux progrès réalisés dans les conditions nécessaires pour la création d'entreprise, le transfert de propriété, et le paiement des impôts. Selon le même rapport, la réduction des frais d'immatriculation des sociétés a rendu la création d'entreprise au Maroc moins coûteuse en 2014 par rapport aux années précédentes. En outre, le temps nécessaire pour enregistrer un transfert de propriété a été réduit et les procédures fiscales pour les entreprises ont été également améliorées. Certaines mesures ont été prises pour faciliter les procédures d'enregistrement de la propriété. Pour aider à compenser l'impact des obstacles bureaucratiques du Maroc, le

Gouvernement a ouvert des centres régionaux d'investissement faisant office de guichets uniques.

Le Gouvernement a également pris plusieurs mesures louables pour encourager l'investissement étranger. Cela a été fait principalement en renforçant la capacité du Comité National pour l'Environnement des Affaires, afin de contribuer à une coordination entre les différents ministères, dans le but d'assurer un cadre transparent pour l'investissement domestique et étranger. Des mesures ont ainsi été mises en œuvre depuis 2010 pour réduire la bureaucratie et pour simplifier les procédures administratives relatives au monde des affaires. Dans le cas d'investissements importants, un ensemble de mesures incitatives a été mis en place, telles que des incitations fiscales, des concessions de terrains, des procédures administratives simplifiées, des instruments de financement et une infrastructure de liaison. Cela a contribué à attirer des investissements directs étrangers dans les industries à forte valeur ajoutée, contribuant à une forte croissance des exportations dans les secteurs de l'automobile, l'aéronautique et l'électronique. Néanmoins, d'autres mesures sont nécessaires pour réduire la bureaucratie gouvernementale, améliorer la transparence, réformer le système judiciaire, et améliorer la gouvernance².

D'autres projets visant à améliorer l'environnement des affaires sont fixés pour 2014, tel que la mise en œuvre d'une nouvelle loi sur les marchés publics. L'adoption par le Parlement en juin 2014 de la nouvelle loi sur la concurrence vise à renforcer l'indépendance du Conseil de la concurrence par l'augmentation de son rôle consultatif et de nouveaux pouvoirs décisionnels qui lui permettra d'exercer un contrôle plus important sur les opérations de concentration économique. De plus, un Observatoire national de la corruption a été mis en place, ce qui est de nature à améliorer l'entrée sur les marchés et la concurrence. Des efforts sont également en cours pour créer un cadre juridique structuré pour l'identification et le développement de partenariats public-privé (PPP). Ce cadre juridique dédié aux PPP devrait contribuer à rendre le pays plus attrayant pour les investisseurs étrangers et permettre une meilleure gestion des projets par les autorités publiques. Des réformes du système judiciaire ont également été annoncées. Cependant, il reste des lacunes importantes et une nécessité pour la poursuite des réformes. Les lois applicables en cas d'insolvabilité ont été identifiées comme nécessitant une amélioration. En particulier, il est nécessaire d'assurer une meilleure représentation des intérêts des créanciers dans les procédures d'insolvabilité, et de faciliter la mise en œuvre pratique des mécanismes de réorganisation et de liquidation.

Voir l'Annexe 4 pour une évaluation plus détaillée de l'environnement juridique.

2.6 Le contexte social

La bonne performance économique relative du Maroc ne s'est pas traduite par une amélioration rapide des indicateurs sociaux au cours de la dernière décennie. Bien que le niveau global de pauvreté ait diminué, les bénéfices résultant du développement économique n'ont pas été partagés de manière équitable, et il demeure d'importantes variations régionales, avec un net clivage entre les régions rurales et urbaines. L'accès à la santé, l'éducation et les services publics demeure plus difficile dans les zones rurales, et en particulier chez les femmes, exacerbant les différences de niveau de vie à travers le pays.

² A noter la préparation d'une Charte des services publics, précisant les règles de bonne gouvernance dans les administrations publiques et les collectivités locales, en concertation avec l'initiative OGP (Partenariat de Deauville).

Bien que l'accès à l'éducation se soit amélioré, la qualité globale de l'éducation a pris du retard, créant d'importantes inadéquations entre la formation et l'emploi. Alors que le Gouvernement s'est focalisé sur le développement de l'enseignement primaire, l'enseignement supérieur n'a pas été en mesure de répondre à la demande en termes de compétence du secteur privé, et continue de cibler majoritairement le secteur public et de la haute administration avec un nombre excessif d'étudiants qui se spécialisent dans des sujets «soft» tels que les sciences humaines, au détriment des formations scientifiques et techniques. En outre, le fait que l'arabe soit la langue d'enseignement dans les écoles secondaires publiques et le français celle principalement utilisé au niveau de l'université constitue une barrière de la langue, en particulier pour les jeunes des régions intérieures, qui crée un obstacle majeur à un épanouissement éducatif important. Cette situation est aggravée par la faible qualité de l'offre de formation professionnelle. Le Gouvernement prend un certain nombre de mesures pour remédier à cette situation, notamment par le Plan national d'urgence de l'éducation. Dans sa deuxième phase 2009-2015, le Plan vise à développer les métiers mondiaux du Maroc pour répondre aux besoins des secteurs spécifiques tels que l'offshoring, l'industrie automobile et l'électronique.

Le chômage reste une préoccupation majeure, en particulier parmi les jeunes et les plus instruits. Bien que le chômage global ait chuté de 4 points en pourcentage entre 2000 et 2013, il persiste à 9% en 2013. Les taux de chômage sont encore plus élevés chez les jeunes (19.8%), et les plus instruits (18.2%). Alors que le taux de chômage est plus important dans les zones urbaines (14 % par rapport à 3.8% dans les zones rurales), l'emploi dans les zones rurales a tendance à être concentré dans des emplois peu qualifiés et faiblement rémunérés. Les rigidités structurelles du marché du travail ne permettent pas de flexibilité dans le redéploiement de la force de travail. La réglementation du travail et une fiscalité relativement élevée ont un impact négatif sur la compétitivité et la création d'emplois. Afin de minimiser ces coûts et rester compétitifs sur leurs marchés, de nombreuses entreprises choisissent de rester informelles, une situation qui toucherait 40% des salariés, avec une forte proportion de femmes et de jeunes.

Certains défis auxquels le Maroc est confronté concernent également les lacunes en matière d'égalité entre les sexes. L'adoption du Code du statut personnel (Moudawana ou Code de la famille) a été la clé de la promotion des droits des femmes. Ce Code entré en vigueur en février 2004 consolide l'égalité des sexes dans tous les domaines, et renforce les droits des femmes comme un élément clé de la société marocaine (voir l'Annexe relative au Profil de Genre pour plus de détails). Néanmoins, en dépit des progrès accomplis, l'application du Code reste soumise à des contraintes, en particulier dans les zones rurales. Il y a une reconnaissance particulièrement faible du rôle économique des femmes, leur accès aux postes de décision reste très limité, et la discrimination salariale persiste, en dépit de certains programmes mis en place (par exemple, dont le programme « Entre Elles » du Ministère de l'Industrie ou le programme Ikram 2012-2015 portant sur l'égalité entre hommes et femmes).

2.7 Contexte en matière d'efficacité énergétique et de changement climatique

Le Maroc est confronté à des difficultés en matière de sécurité énergétique, de durabilité et du coût de l'énergie. Dans un contexte où la demande d'énergie dans le pays devrait tripler d'ici 2030, le pays est fortement dépendant des importations de combustibles fossiles et de

plus en plus des importations d'électricité. Bien que l'intensité énergétique³ et l'intensité carbone⁴ du Maroc soient parmi les plus faibles dans la région SEMED, ces ratios devraient croître au fur et à mesure que le pays continuera à se développer.

Le Maroc ne dispose pas de ressources en combustibles fossiles domestiques mais il dispose de fortes ressources éoliennes et solaires. Le pays ambitionne d'avoir 42% de la capacité installée issue de sources renouvelables d'ici 2020 et de mettre en œuvre le programme d'efficacité énergétique, qui est confronté à des retards, dans tous les secteurs.

De grandes possibilités en termes d'efficacité énergétique s'offrent dans le domaine de la construction grâce, en partie, au nouveau Code de la Construction attendu en 2014. Les municipalités et les entreprises présentent aussi un potentiel important pour l'efficacité énergétique. Les PME ne disposent toutefois pas des incitations, de l'expertise ou des mécanismes de financement appropriés pour mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique.

Le Maroc est de surcroît un des pays les plus vulnérables au changement climatique parmi les régions dans lesquelles la BERD opère. La rareté de l'eau au Maroc est une contrainte importante pour la croissance du pays.

Du côté de l'offre, l'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement connaît des lacunes et les réseaux souffrent de lourdes pertes, tandis que l'accès aux réseaux d'eaux usées est relativement faible, ce qui a un effet sur le bien-être des ménages. Les limitations dans l'accès à l'eau potable affectent en particulier les femmes et les jeunes filles qui sont les principales personnes chargées des tâches ménagères.

Du côté de la demande, l'irrigation est la plus importante source d'utilisation de l'eau, absorbant jusqu'à 87% de l'eau prélevée par rapport aux 10% correspondant à la fourniture en eau potable. Les mises à niveau de systèmes d'irrigation sont donc une priorité importante en matière d'efficacité hydrique. La participation et les activités de la BERD contribueront donc positivement à la question extrêmement pressante de l'efficacité de l'eau dans le secteur municipal et dans le secteur privé.

3 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

3.1 Orientations stratégiques

Le Maroc est confronté à des défis en termes de transition économique similaires à ceux des autres pays de la région SEMED avec une population en pleine croissance qui a de grandes attentes en matière d'amélioration de son niveau de vie. Bien que le pays ait atteint de meilleures performances que ses homologues régionaux et ait réalisé des progrès plus importants dans la mise en œuvre de réformes structurelles, dans la stabilisation de son économie et dans l'attraction d'investissements, le Maroc reste confronté à un certain nombre de défis globaux, et des lacunes en terme de transition économique persistent dans de nombreux secteurs. Le faible niveau de compétitivité marocain, qui résulte de barrières non tarifaires à l'entrée, de l'accès limité au financement, et de faibles niveaux de gouvernance d'entreprise, continue à entraver le potentiel entrepreneurial du pays. En dépit

³ 0,12 tep / 000 US \$ 2005ppp en 2011, un ratio légèrement inférieur à la moyenne de l'OCDE

⁴ 0,33 kg CO₂ / US \$ '000 2005ppp, un ratio supérieur à la moyenne de l'OCDE

d'investissements importants réalisés dans un passé récent, les infrastructures sont encore insuffisantes pour répondre aux besoins croissants de la population, et des inquiétudes subsistent quant à la sécurité énergétique. De grandes disparités économiques persistent entre régions, en raison du faible accès aux infrastructures et services publics et d'inefficacités dans le secteur agricole.

Les deux années d'expérience de la Banque dans le pays ont confirmé la pertinence de ses instruments de financement et de son modèle de déploiement pour répondre à ces défis. En étroite coordination avec d'autres institutions financières internationales, la Banque sera donc guidée par les priorités suivantes, qui formeront la base de sa stratégie au Maroc dans les années à venir:

- **Réaliser le potentiel entrepreneurial du Maroc:** Alors que l'esprit d'entrepreneur a toujours été enraciné au Maroc, son potentiel est limité par un climat des affaires peu propice. Les entreprises privées n'ont pas un accès suffisant au financement et font face à un éventail d'obstacles bureaucratiques et juridiques, qui les empêchent de se développer, à la fois sur le marché domestique et à l'exportation. Parmi les autres obstacles figurent le niveau élevé de l'informalité, et le manque d'incitations à innover aussi bien pour les sociétés que leurs financiers. Les instruments de financement comprendront des fonds de capital investissement, des lignes de crédit dédiées associées à une assistance technique offerte aussi bien aux banques locales qu'à leurs clients (par exemple, les programmes Sustainable Energy Financing Facility et Small Business Support), et des investissements directs de la Banque sous la forme de prêts sécurisés, de financements mezzanine ou de prises de participation. En parallèle, la Banque aidera les entreprises dans leurs efforts pour accroître leur compétitivité sur les marchés nationaux et internationaux en leur donnant accès à des services de conseil ceci afin d'améliorer leurs opérations et de les soutenir dans l'adoption de standard internationaux. La Banque assurera également la promotion de l'entrepreneuriat féminin et son accès au financement. Enfin, la Banque élargira le périmètre de son dialogue institutionnel entre autres au soutien à l'élaboration de règles en matière de concurrence et la facilitation à l'accès aux sécurités pour les prêteurs.
- **Promotion de l'intégration régionale:** L'économie marocaine est caractérisée par de fortes disparités économiques entre régions administratives. Les régions côtières de la partie nord du pays représentent plus de 60 % du PIB, dont la moitié est le fruit de la région du Grand Casablanca. Les régions intérieures continuent pour leur part de dépendre fortement de l'agriculture primaire et de la production artisanale. Cette situation est aggravée par de grandes disparités régionales en termes de qualité et durée des formations éducatives et d'égalité entre hommes et femmes. Dans les régions rurales, l'accès des femmes au système de santé, à l'éducation, aux services publics ainsi qu'à certaines opportunités professionnelles demeure particulièrement difficile. En dépit des investissements passés entrepris par les autorités avec l'appui des agences multilatérales, l'accès à l'infrastructure dans les régions reste limité. La Banque interviendra pour améliorer les infrastructures et investira dans des projets qui favorisent le développement inclusif et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans les régions intérieures, où les disparités sont les plus sensibles. Des missions d'assistance technique et le dialogue institutionnel seront également mis en place pour soutenir les collectivités locales et les entreprises afin de renforcer leurs capacités de base et d'encourager le transfert de compétences.

- **Soutenir le Développement pérenne et la Commercialisation des Services publics et Infrastructures:** Au cours des dix dernières années, le Maroc a mené à bien de grands projets d'infrastructure dans les secteurs des transports, de l'environnement municipal, de l'eau, et de l'électricité. Néanmoins, les sociétés nationales et les fournisseurs de services publics ne travaillent pas sur une base commerciale, et d'importantes subventions de fonctionnement, couplées à des tarifs qui ne reflètent pas les coûts engagés, continuent d'entraver la pérennité des opérations. En dépit de leur taille, ces projets n'ont pas été en mesure de répondre aux besoins croissants du pays en matière d'infrastructures, ce qui se traduit par une rareté de l'eau et une augmentation des importations d'électricité. Alors que la plupart des projets d'infrastructure ont jusqu'à présent reçu des garanties de l'Etat et un financement concessionnel, d'autres formes de financement doivent être élaborées pour répondre aux besoins du pays. Dans ce contexte, le secteur privé a un rôle clé à jouer à la fois en termes de financement et en apportant une expertise dans ces secteurs. Une assistance technique sera fournie pour établir les conditions nécessaires à la participation du secteur privé.
- **Faire avancer le développement des marchés des capitaux:** Une plus grande disponibilité de capital-risque et de financement à long terme est essentielle pour le développement du secteur privé au Maroc ainsi que pour la mise en œuvre de la stratégie ambitieuse des autorités en termes d'infrastructure. Bien que le Maroc dispose d'un marché de la dette relativement bien développé, le marché du capital sert principalement les grandes entreprises et très peu les PME ; la faible liquidité du marché des actions empêche ce marché de se développer et de devenir une source fiable de capital pour supporter la croissance des entreprises. Plusieurs activités de financement de base restent la prérogative de l'Etat et gagneraient à être entièrement commercialisées. La Banque suivra une approche séquentielle dans la promotion du développement du marché des financements en se concentrant d'abord sur des investissements en capitaux et des émissions obligataires qui auront valeur d'exemple et ainsi augmenteront la liquidité du marché. La Banque s'impliquera aussi avec les autres parties prenantes dans l'amélioration de la régulation des marchés des capitaux, des produits financiers et de l'infrastructure des marchés, restant consciente du fait que ce processus prendra du temps et que la liquidité des marchés est un préalable au succès de cette entreprise. La Banque travaillera aussi avec les autorités marocaines sur la poursuite d'une commercialisation des banques encore publiques et au support du secteur de l'assurance afin de stimuler les investisseurs à long terme.

3.2 Principaux défis et activités de la Banque

Thème 1: Réaliser le potentiel entrepreneurial du Maroc

Défis en matière de transition

- Des barrières à l'entrée, des participations croisées, une mise en œuvre inégale de la supervision réglementaire tout comme des limitations en termes de gouvernance d'entreprise, ont contribué à une concurrence insuffisante au Maroc. Quelques groupes fermement établis défendant des intérêts particuliers continuent d'occuper des parts de marché substantielles dans certains secteurs économiques. La politique de la concurrence, qui a été adoptée en 2000 par la Direction de la Concurrence et des

Prix, nécessite des modifications pour mettre la loi en conformité avec les normes internationales en particulier en termes de mise en œuvre et de supervision.

- L'Amélioration de l'accès au financement est la clé de la réalisation du plein potentiel entrepreneurial au Maroc. L'accès au financement reste particulièrement difficile pour les PME, entravé par la complexité des mécanismes de garantie des prêts, l'absence d'un registre des actifs circulants, et une préférence par les banques pour les prêts non-subordonnés. Parmi les entraves figurent également les difficultés à faire appliquer les accords juridiques et la limitation des mécanismes de résolution des faillites.
- Le secteur des PME souffre d'un certain nombre d'autres faiblesses structurelles, y compris d'une capitalisation modeste ainsi que d'une faible productivité et d'un manque de cadres moyens qualifiés. Le niveau élevé d'économie informelle et le manque d'innovation constitue d'autres obstacles au développement des PME. L'ampleur de ces défis pourrait être accrue en conséquence de l'ouverture des marchés, qui offrira des possibilités d'exportation, mais créera une plus grande concurrence sur les marchés intérieurs.
- Une meilleure protection des investisseurs, en particulier des actionnaires minoritaires, permettrait d'améliorer l'environnement des affaires. La faible protection des droits de propriété intellectuelle est aussi un obstacle au développement de l'économie du savoir.

Réponse opérationnelle

- La Banque travaillera avec des banques partenaires et les institutions de microcrédit, dont les réseaux et la connaissance des clients complètent ceux de la Banque, pour ainsi aider les petites et très-petites entreprises dans leur transition vers le secteur formel. Cet objectif sera atteint grâce à des programmes impliquant des tiers et démontrant les bénéfices résultant de la formalisation et de la transparence pour faciliter l'accès au financement.
- Ces efforts seront complétés par les activités de l'unité Small Business Services (SBS) qui met en place des missions d'assistance technique, et dont la mission favorisera la dissémination des meilleures pratiques internationales auprès des PME et soutiendra le développement du marché de la consultance auprès des entreprises locales. Afin de démultiplier son impact et d'augmenter ses capacités de déploiement, SBS s'ouvrira aux régions en ouvrant des bureaux dans des villes comme celles de Tanger ou d'Agadir, et capitalisera sur son expertise en mettant en place des partenariats stratégiques avec des associations représentant les PME comme la Confédération Générales des Entreprises du Maroc ou les agences nationales de support aux PME comme l'Agence Nationale de la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise.
- La Banque soutiendra la croissance et la compétitivité des entreprises sur leurs marchés domestiques et à d'exportation, grâce à des investissements en capitaux ainsi que des missions de conseil en vue d'améliorer la gouvernance des entreprises et de faciliter l'alignement de leur processus industriels sur les normes internationales. Une attention particulière sera portée à la conformité aux normes européennes qui sera critique pour assurer la compétitivité des entreprises marocaines dans le cadre de l'ALECA. Des investissements innovants tels que des mezzanines viendront compléter des prêts non-subordonnés et les participations directes, les investissements en monnaie locale restant privilégiés.
- Dans les secteurs encore peu concurrentiels, la Banque encouragera l'émergence de petits opérateurs, et supportera des investisseurs locaux ou internationaux qui

viendront stimuler la compétition dans des secteurs qui ont été indument protégés et souffrent d'un manque de compétitivité.

- La Banque se tiendra prête à investir sous forme de dette ou de prises de participation, aux côtés de ses partenaires dans les fonds de Capital Investissement.
- La Banque contribuera à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur privé en offrant d'investir directement dans de telles mesures, en renforçant les moyens du secteur bancaire en la matière à travers des cadres ciblés (par exemple, le Sustainable Energy Financing Facility) et en appuyant l'émergence de nouvelles technologies liées au climat (par exemple, FinTECC). Elle fournira en outre une assistance technique ciblée pour surmonter les obstacles au développement du marché de l'efficacité énergétique.
- La Banque concevra des projets directs et avec des tiers pour le soutien à l'entrepreneuriat féminin, offrant un plus grand accès au financement, à la formation et au réseautage pour les femmes entrepreneurs.

Dialogue politique

- Aux côtés de la Société Financière Internationale (SFI) et du Fonds Monétaire Arabe (FMA), la Banque aidera les autorités marocaines dans la réforme du cadre juridique pour la mise en place des sûretés sur les biens mobiliers, en vue de faciliter la mise en œuvre des prêts sécurisés, donc d'aider à améliorer l'accès au crédit pour le secteur privé, en particulier les PME.
- La Banque coopérera avec les autorités marocaines dans l'élaboration de cadres juridiques et des programmes de formation facilitant la participation des PME et augmentation de leur taux de succès aux appels d'offres publics. Cette initiative complète les travaux conjoints aux IFIs de partage d'expérience en matière de politique d'achat.
- La Banque participera également avec les autorités marocaines aux initiatives qui visent à améliorer la mise en œuvre et la surveillance de la politique de la concurrence. Ceci pourrait prendre la forme d'un engagement avec le Conseil de la Concurrence afin d'étendre ses domaines d'expertise. S'appuyant sur son expérience et les projets récemment approuvés, la Banque considérerait plusieurs domaines d'intervention dont le développement de compétence d'analyse pour la conduite d'investigation et d'analyse des marchés, le développement des capacités d'information du conseil, ainsi que le support et la facilitation d'une plus grande coopération entre le conseil et les régulateurs sectoriels (télécommunication, et énergie en particulier).
- The Banque continuera à participer aux travaux menés sous l'égide de l'Union pour la Méditerranée afin d'identifier de possibles initiatives communes pour promouvoir l'émancipation économique et l'esprit d'entrepreneuriat des femmes.

Cadre de résultats pour le Thème 1: Réaliser le potentiel entrepreneurial du Maroc

	DÉFIS	OBJECTIFS	ACTIVITÉS	INDICATEURS DE SUIVI
1.1	L'environnement des affaires est entravé, en particulier pour les PME, par un régime de sécurisation des transactions encore perfectible, une absence de registre pour les biens mobiliers, et la préférence des banques pour les prêts hypothécaires.	Promouvoir un climat des affaires favorable en facilitant l'accès au financement, en particulier pour les PME, et favoriser la concurrence	<ul style="list-style-type: none"> Financement direct / indirect (y compris avec un partage des risques) par l'intermédiaire de banques, d'institutions de microcrédit et de fonds de capital-investissement, et lorsque cela est possible en monnaie locale Services de consultance par SBS pour améliorer les compétences financières Dialogue institutionnel relatif aux à la sécurisation des prêts, la politique de concurrence, et participation des PME aux marchés publics 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre / volume de sous-prêts accordés aux PME par les banques clientes (<i>niveau de référence – établi lors de l'approbation des projets</i>) Les changements majeurs du contexte juridique lie à l'accès au financement, conséquence des efforts de la Banque en termes de dialogue institutionnel (par exemple le travail fait sur les transactions sécurisées). (<i>niveau de référence – N/A</i>)
1.2	Les entreprises privées souffrent d'une faible productivité, de compétences de gestion limitées, de faibles niveaux de gouvernance d'entreprise, d'un haut niveau de l'informalité et d'un manque d'innovation	Renforcer la compétitivité du secteur privé grâce à des gains d'efficacité, une amélioration des compétences, de la productivité et de la capacité d'innovation	<ul style="list-style-type: none"> Financement direct / indirect, soutenu par de l'assistance technique en matière de gouvernance d'entreprise et de démonstration des bénéfices résultants d'une plus grande transparence Services de consultance de SBS en matière de pratiques de gestion, d'amélioration de la productivité et de la qualité SEFF et FinTECC en étroite coopération avec d'autres banques multilatérales de développement. Dialogue institutionnel pour promouvoir l'esprit d'entrepreneuriat des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs SBS / TIMS sur le nombre d'entreprises clientes dont la productivité a été accrue (<i>niveau de référence – établi lors de l'approbation des projets</i>) Réduction de la consommation d'énergie résultant des projets de la Banque, sur la base de sa méthodologie et exprimée en tep/an (<i>niveau de référence – 0</i>) Éléments d'amélioration dans l'environnement supportant l'entrepreneuriat féminin, suite au dialogue institutionnel de la banque. (<i>niveau de référence – N/A</i>)
	Indicateur de référence : « Business Sophistication Index » (<i>niveau de référence 2014-2015: score 3.9 / rang 78^{ème}</i>), Source: Global Competitive Index (World Economic Forum)			

Thème 2: Promouvoir l'Inclusion Régionale

Défis en matière de transition

- L'économie marocaine est caractérisée par de fortes disparités régionales. Le développement rural et l'éradication progressive des disparités régionales sont essentiels pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et l'inclusion régionale. La fracture rurale - urbaine en particulier s'est traduite par d'importantes disparités en termes d'accès aux services, aux infrastructures et aux financements en particulier pour les femmes.
- Il y a une inadéquation des compétences persistante entre l'objectif et la qualité du système éducatif (à un niveau professionnel et supérieur) et les exigences des employeurs du secteur privé. Dans les régions rurales, le manque d'accès à l'éducation de base contribue à consolider l'exclusion économique et financière.
- Des inefficacités persistent dans le secteur de l'agriculture, qui continue d'être un canal important pour promouvoir le développement régional. Le secteur représente environ 40 % de l'emploi et contribue de manière significative à la sécurité alimentaire nationale. Les défis comprennent le développement d'une industrie de transformation compétitive et la transformation de la production primaire en produits à forte valeur ajoutée. Cela nécessite une augmentation de l'efficacité dans l'utilisation des intrants, en particulier l'eau et les engrais, et une diversification des cultures céréalières fortement consommatrices en eau. En outre, l'accès limité à la terre, en particulier pour les femmes, et la fragmentation des terres constituent des contraintes au développement agricole et rural, et contribuent à l'absence d'intégration économique. Enfin, il existe des possibilités d'améliorer les conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement.
- L'accès régional à l'infrastructure et les services publics reste un défi majeur. Les liaisons de transport entre la côte et les régions de l'intérieur doivent encore être mises au point pour améliorer l'accès à l'emploi et les possibilités économiques. Dans les zones rurales, il y a des besoins d'investissement importants dans des domaines tels que la collecte des eaux usées et leur traitement, l'approvisionnement en eau et le drainage. Le développement et l'expansion des services de télécommunications rurales et l'amélioration de l'électrification rurale devraient aussi aider à réduire les disparités économiques entre régions.
- L'amélioration de l'environnement des affaires est nécessaire pour offrir les mêmes conditions entre les régions. Il s'agit, entre autres, de l'amélioration de la structure des marchés, des institutions, de l'application des règlements, et de l'accès aux services. Le crédit rural reste limité. Dans le secteur de l'agriculture, l'amélioration de l'accès au financement nécessite de plus en plus d'options en termes de nantissements et de simplifier le système de la propriété foncière.

Réponse opérationnelle

- La Banque assurera la promotion de la durabilité et de la compétitivité dans le secteur de l'agriculture, principale activité économique dans les régions intérieures, en soutenant l'agro-industrie avec des liens forts en amont et en aval dans la chaîne de valeur en phase avec l'approche définie par les autorités dans le Plan Maroc Vert. La Banque travaillera avec ces clients pour prendre en compte, si possible, les questions de genre.

- Pour promouvoir le développement économique dans les régions mal desservies, la Banque cherchera à financer des projets commercialement viables qui reposent sur un avantage concurrentiel de ces régions, finançant par exemple des produits immobiliers et touristiques de qualité internationale dans les régions, ou encourageant le développement responsable de l'exploitation minière régionale et des ressources en pétrole & gaz, et qui favorisent le transfert des compétences locales (en particulier pour les jeunes et les femmes) par la formation de haute qualité.
- Dans le secteur des transports, la Banque cherchera à soutenir le développement de l'infrastructure de base, qu'elle soit routière, ferroviaire, ou portuaire, et les plates-formes intermodales et logistiques, en vue de faciliter l'accès aux régions éloignées, augmentant ainsi le commerce régional et permettant le développement des activités commerciales.
- La Banque continuera à explorer les possibilités de favoriser la concurrence dans les zones rurales dans les services publics et télécoms, et de promouvoir l'accès universel aux services, les opportunités d'emploi égales entre homme et femme et les transferts de compétences. Cela pourra impliquer de travailler avec des entités publiques, ainsi qu'avec les collectivités centrales et locales.
- Dans le cadre de son projet, la Banque cherchera à améliorer les normes environnementales et sociales, et à promouvoir l'égalité entre les sexes ainsi que l'inclusion des jeunes et régions.

Le dialogue politique

- La Banque assurera la promotion de l'égalité d'accès dans les services publics, en mettant l'accent sur les zones rurales où les inégalités sont comparativement plus élevées.
- Dans le cadre de l'Initiative sur Sécurité Alimentaire (Food Security Initiative) de la Banque, la Banque collaborera avec les autorités et les acteurs du secteur privé afin d'identifier les possibilités d'améliorer les pratiques agricoles et d'élevage, (par exemple, le bien-être des animaux et des normes alimentaires améliorées). S'appuyant sur son expérience passée, la Banque se concentrera sur les productions agricoles pour lesquelles le Maroc a un avantage compétitif en termes d'exportation (par exemple l'huile d'olive) et supportera le développement de réseaux de vente moderne et de l'infrastructure logistique tout au long de la chaîne de valorisation des produits agricoles. Aux côtés de la Union pour la Méditerranée et de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), la Banque organisera en 2015 un forum sur la sécurité alimentaire dans la région Samed qui donnera la possibilité d'échanger des expériences, de coordonner ses activités et travailler à la réforme des secteurs agricoles.

Cadre de résultats pour le Thème 2: promouvoir l'inclusion régionale

	DÉFIS	OBJECTIFS	ACTIVITÉS	INDICATEURS DE SUIVI
2.1	Le clivage rural-urbain se traduit par d'importantes lacunes dans l'accès aux services, à la finance, et à des disparités importantes dans l'environnement des affaires. Il est nécessaire d'améliorer les possibilités d'emploi à plus grande valeur ajoutée dans les zones rurales.	Promouvoir le développement économique inclusif dans les régions en soutenant les entreprises privées, avec un accent particulier mis sur l'agro-industrie	<ul style="list-style-type: none"> • Les investissements directs / indirects dans l'agro-industrie, des PME et des projets présentant un avantage concurrentiel dans les régions mal desservies (par exemple, les ressources naturelles, le tourisme) • Les services de consultance de SBS contribueront à étendre le rayonnement régional avec une attention particulière accordée aux entreprises dans les chaînes de valeur agro-alimentaire • Dans le cadre des projets, améliorer les normes environnementales et sociales, et promouvoir l'impact systémique de l'emploi spécifiquement pour des groupes cibles en matière d'inclusion (les femmes, les jeunes et les régions) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises en dehors des régions côtières du Nord, soutenue par des projets (SBS et investissements) via les liens vers l'amont et l'aval. (<i>niveau de référence – 0</i>) • Nombre de membres du groupe cible (femmes, jeunes et régions) accédant à une formation dans le but d'acquérir des compétences grâce à l'intervention de la Banque (<i>niveau de référence – 0</i>) et mesure qualitative des mécanismes de formation pérennes mis en place (par exemple par des partenariats entre des institutions d'enseignement et le secteur privé) (<i>niveau de référence N/A</i>)
2.2	L'accès régional à l'infrastructure physique et des services publics reste un défi majeur	Soutenir le développement de l'infrastructure physique et l'accès aux services publics pour créer des opportunités économiques dans les régions éloignées	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement dans les infrastructures physiques et des services publics dans les régions éloignées, si possible en coopération avec les autres IFI • Dialogue politique pour favoriser l'accès dans les télécommunications rurales 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets fructueux et mesure qualitative des services d'infrastructure rendus hors des régions côtières du nord, par le biais de structures de financement viable (<i>niveau de référence – 0</i>)
Indicateur de référence : Scores ATC pour l'inclusion régionale : Accès aux services (<i>niveau de référence 2014 – Large</i>), Education (<i>niveau de référence 2014 – Large</i>)				

Thème 3: Soutenir la pérennité et la commercialisation des services publics et des infrastructures

Défis de transition

- La participation du secteur privé aux infrastructures reste faible. Une plus grande participation du secteur privé dans la fourniture de services est nécessaire, y compris par des PPP, en particulier l'approvisionnement en eau, la collecte des eaux usées, les installations de traitement et de gestion des déchets solides, ainsi que dans le transport afin de moderniser les réseaux de transport et réduire leur congestion.
- Il y a un besoin de commercialisation des opérateurs nationaux et des activités de services publics, mais aussi de réforme tarifaire et de réduction des subventions de fonctionnement. Les réformes tarifaires visant l'équilibre des coûts et la mise en place de régulateurs indépendants figurent parmi les défis clés en termes de réforme.
- La prise de décision centralisée au niveau municipal nuit à l'efficacité des services publics. Les principaux défis dans ce domaine comprennent la stimulation des capacités des municipalités dans la gestion de leurs responsabilités croissantes et le renforcement des régulateurs. Il est nécessaire de promouvoir des solutions de financement sous-souveraines (sub-sovereign) pour les projets d'infrastructure.
- L'absence d'un régulateur indépendant en matière d'énergie et d'un marché de l'électricité (l'ONEE joue le rôle d'acheteur unique de l'électricité), ainsi qu'une concurrence restreinte dans la production d'électricité ont limité l'attrait du secteur pour les investisseurs privés et pesé sur son efficacité. Le principal défi en matière de transition économique consiste à contribuer au développement d'un marché domestique de l'énergie tout en soutenant la mise en œuvre de la stratégie marocaine en matière d'énergies renouvelables, à surmonter les obstacles institutionnels afin de promouvoir les projets d'efficacité énergétique tant du côté de la fourniture d'énergie que de la demande.

Réponse opérationnelle

- Fort de son expérience, et reconnaissant que la réforme du secteur des infrastructures et des services publics est un processus long qui repose sur des changements incrémentaux des cadres juridique et réglementaire, la Banque préparera le terrain pour une participation du secteur privé et une commercialisation des services publics et des infrastructures, combinant le dialogue institutionnel et l'assistance technique (par exemple, en introduisant les IFRS). Une fois les conditions préalables en place, la Banque appuiera une plus grande implication du secteur privé, notamment par le biais de PPP.
- La Banque collaborera avec les collectivités locales pour renforcer leur capacité financière, leur permettant de financer des mesures d'efficacité énergétique, d'approvisionnement en eau, de traitement des déchets et des projets de transport urbain, favorisant ainsi le processus de décentralisation en cours. Dans les cas où les municipalités seraient trop petites pour faire l'objet d'un financement direct, la Banque mettra en place des programmes cadres couplés avec des actions au niveau régional.
- La Banque appuiera la réforme en cours du secteur de l'énergie en cherchant à financer des projets d'énergie renouvelable dans le domaine de l'énergie éolienne, de l'énergie solaire ou de la biomasse, si possible en coordination avec d'autres IFI et

agences locales, ceci en s'engageant aussi aux côtés de l'Office National de l'Eau Potable et de l'Electricité (ONEE). La Banque explorera aussi les façons de répondre aux besoins futurs en matière de dessalement.

- Tout en assurant la promotion du principe de l'accès universel aux services publics, la Banque cherchera également à introduire des mécanismes de financement pérennes en réduisant la dépendance des projets en financements concessionnels et autres subventions, afin de permettre à des initiatives similaires d'être financées ailleurs au Maroc. La Banque soutiendra aussi un effort de transfert de compétence des autorités du gouvernement vers les collectivités locales et les régions.
- En finançant ces projets, la Banque s'attachera à leur aspect démonstratif, comme par exemple dans le domaine des émissions d'obligations dans le domaine des infrastructures et des prêts en monnaie locale.
- La Banque conduira une analyse comparée entre homme et femme des usages et des besoins en énergie afin d'identifier une liste de recommandations pour ses futures opérations (cette analyse couvrira la région Samed et inclura le Maroc), autorisant la Banque à se conformer aux exigences du Climate Investment Funds.
- La Banque s'attachera à développer dans la mesure du possible et lorsque cela est justifié une composante genre au sein de ses projets d'infrastructure municipale.

Dialogue politique

- La Banque fournira une assistance aux services publics étatiques pour améliorer leurs normes en termes de gouvernance d'entreprise et, ceci afin d'aider à leur réorganisation et leur commercialisation.
- La Banque continuera de collaborer avec les autorités marocaines au renforcement de l'investissement du secteur privé dans les énergies renouvelables connectée à la moyenne tension, et poursuivra son dialogue institutionnel afin de contribuer davantage à la réforme du secteur de l'énergie, y compris sur le développement de l'efficacité énergétique et des cadres réglementaires et institutionnels y affèrent.
- La Banque continuera aussi de participer à des initiatives conjointes telles que celle menée par l'Union pour la Méditerranée sur les PPP, qui vise à réunir les IFIs pour le financement de projets communs, obtenir un support politique, et faciliter l'échange d'expérience et de savoir-faire.

**Cadre de résultats pour le Thème 3: Soutien au Développement pérenne
et à la Commercialisation des Services Publics et des Infrastructures**

	DÉFIS	OBJECTIFS	ACTIVITÉS	INDICATEURS DE SUIVI
3.1	Nécessité de poursuivre la commercialisation des opérateurs nationaux et des services publics, ainsi qu'une participation plus importante du secteur privé	Améliorer l'efficacité et la qualité des services publics grâce à leur commercialisation et la mise en place des conditions nécessaires pour une plus grande participation du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> Investissements dans les municipalités, les transports et l'énergie, si possible en coordination avec d'autres institutions financières internationales, soutenues par des conditionnalités pour la commercialisation et la participation du secteur privé (par exemple, l'introduction des IFRS) PPP et investissements directs avec des opérateurs privés (dès que les conditions préalables sont en place) 	<ul style="list-style-type: none"> Signes d'amélioration de la productivité et de l'évolution des coûts des clients (<i>niveau de référence – établi lors de l'approbation des projets</i>) Nombre de projets d'infrastructure où les risques financiers, opérationnels, ou réglementaires ont été effectivement transférés au secteur privé ou aux IFIs. (<i>niveau de référence – 0</i>)
3.2	L'absence d'un régulateur d'énergie indépendant et d'un marché de gros de l'électricité, ainsi que la faible concurrence dans le domaine de la génération électrique limite l'attractivité du secteur auprès des investisseurs privés et pèse sur l'efficacité	Aider au développement du marché domestique de l'énergie, en particulier à la création d'un régulateur indépendant, surmonter les obstacles institutionnels afin de libérer le potentiel en termes d'efficacité énergétique et les énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue institutionnel pour soutenir la réforme du secteur de l'énergie (par exemple par la création d'un régulateur indépendant, le renforcement des investissements du secteur privé dans les énergies renouvelables moyenne tension) 	<ul style="list-style-type: none"> Changements majeurs dans la régulation en conséquence des actions de la Banque en matière de Dialogue Politique dans le secteur de l'énergie (par exemple, l'établissement d'un régulateur Independent, l'établissement d'un cadre pour l'investissement du secteur privé dans le secteur de l'énergie renouvelable connectée à la moyenne tension) (<i>niveau de référence – N/A</i>)
Indicateur de référence : Scores ATC (Institutions de marché) : <i>Niveaux de référence 2014 – eau & traitements des eaux usées: Large; Transports urbain: Large; Routes: Medium; Rail: Medium; Electricité: Large; Energie Durable: Medium</i>				

Thème 4: Faire avancer le développement des Marchés de Capitaux

Défis en matière de transition

- Une poursuite du renforcement des marchés de capitaux est nécessaire afin de promouvoir le financement à long terme et une plus grande diversité de techniques et de produits financiers. Les marchés de valeurs mobilières sont relativement (en termes de pourcentage de PNB) développés et souffrent d'un manque de liquidité. Les cadres réglementaires et fiscaux pour les produits financiers les plus avancés sont encore à mettre en place. En outre, la concurrence dans les services financiers bancaires et non bancaires doit être améliorée.
- La place boursière de Casablanca nécessite d'être développée davantage. La liquidité sur le marché reste faible et a diminué au cours des dernières années, conduisant récemment à sa rétrogradation de « marché émergent » à « marché frontière » auprès du MSCI. Le nombre de sociétés cotées est relativement faible, pour la plupart surévaluées, et le marché reste très concentré, avec un rôle qui reste limité en termes de levée de capitaux pour supporter la croissance des sociétés.
- L'accroissement de la participation du secteur privé dans les marchés de capitaux est nécessaire. L'émission d'obligations du secteur public représente la principale activité. En outre, les titres de la dette publique sont essentiellement détenus par le secteur financier. La participation des investisseurs étrangers, qui pourraient combler l'écart entre les forts besoins en investissements du Maroc et des ressources locales disponibles, ainsi que de supporter une plus grande prise de risque, reste modeste.
- Le marché des obligations émises par les entreprises privées a besoin d'être développé davantage, y compris par la titrisation et les obligations sécurisées. Le cadre pour les produits dérivés de base doit être renforcé pour fournir des outils de gestion des risques de change et de taux d'intérêt qui permettent un régime de change plus flexible. En outre, le marché primaire est caractérisé par plusieurs faiblesses, y compris: (i) l'absence d'une courbe de rendement des obligations d'état fiable pour déterminer les niveaux de taux d'intérêt «sans risque»; (ii) manque de différence de prix entre les différentes obligations de sociétés privées, qui ignore largement les considérations de qualité de crédit ou les structures juridiques et niveau de subordination.

Réponse opérationnelle

- La Banque cherchera à utiliser et promouvoir des mécanismes de financement qui ne sont pas encore largement disponibles au Maroc (par exemple, les dettes subordonnées, les prêts en monnaie locale par des banques étrangères), en vue d'élargir la palette des instruments financiers offerts.
- Afin d'augmenter les volumes échangés en bourse et la liquidité sur les marchés des capitaux, la Banque aidera les sociétés à être listées (que cela soit des PME ou de plus grandes sociétés), avec si possible une cotation sur deux places, lorsque cela est possible, étant un investisseur de référence dans les opérations de listing qui pourront être des exemples, et accompagnant des sociétés cotées qui souhaiteraient augmenter le montant de leur capital mis en bourse, qui souhaitent procéder à une augmentation de capital ou qui souhaiteraient faciliter la sortie de l'Etat dans le cas de sociétés publiques.

- Pour démontrer les bénéfices du marché des capitaux et de la dette et augmenter sa visibilité auprès des investisseurs étrangers, la banque participera à des émissions obligataires domestiques ou internationales qui auront un caractère d'exemplarité. La Banque cherchera aussi à promouvoir de nouveaux instruments financiers en termes de dette, comme par exemple les obligations pour infrastructure et financera ainsi les projets d'infrastructure et d'énergie renouvelable.
- La Banque travaillera avec les autorités marocaines à une commercialisation plus poussée des banques publiques.
- La Banque examinera les possibilités bancables dans le secteur de l'assurance dans le but d'accroître la concurrence et développer les investisseurs du marché des capitaux à long terme.

Dialogue politique

- La Banque continuera de collaborer avec la bourse locale pour améliorer sa gouvernance, faciliter de futures introductions en bourse et ceci afin d'élargir les options de sortie pour les actionnaires des sociétés.
- Dans le cadre du partenariat de Deauville et conformément à l'allocation des tâches agréée entre IFIs, la Banque apportera son soutien au Ministère des Finances pour établir un cadre réglementaire permettant la mise en œuvre de la compensation avec close-out netting et l'ouverture du marché des dérivés de gré à gré. La Banque s'engagera dans la formation en matière de gestion de trésorerie des entreprises (par exemple, par la sensibilisation aux instruments de couverture et de gestion des risques, et plaider pour l'utilisation des marchés obligataires nationaux et internationaux).
- La Banque appuiera l'élaboration d'un cadre juridique et réglementaire qui supportera les structures de financement innovantes, tels que les warrants pour la production agricole primaire, ou des fonds de placement immobilier (FPI).

Cadre de résultats pour le Thème 4: Faire avancer le Développement des Marchés de Capitaux

	DÉFIS	OBJECTIFS	ACTIVITÉS	INDICATEURS DE SUIVI
4.1	Le manque de diversité des instruments financiers, avec des cadres fiscaux et réglementaires associés	Élargir la gamme des instruments financiers et promouvoir des solutions financières innovantes	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en évidence des instruments financiers innovants avec des effets de démonstration forts (par exemple, les dettes subordonnées, les prêts en monnaie locale) dans tous les secteurs • Dialogue institutionnel sur le cadre juridique et réglementaire pour les nouveaux produits financiers (par exemple, des produits dérivés, des warrants agricoles, FPI (Fiducies de Placement Immobilier)) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux instruments financiers introduits en conséquence de projets de la Banque, des actions de dialogue politique, (<i>niveau de référence – 0</i>) et mesure qualitative de leur effet démonstratif (<i>niveau de référence – N/A</i>)
4.2	Les marchés obligataires et d'actions n'ont pas la liquidité et la participation du secteur privé est limitée	Soutenir la liquidité des participations et du marché obligataire, démontrer les avantages liés au financement sur les marchés financiers et sensibiliser les investisseurs étrangers	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à des offres nationales et internationales en actions ou en obligations avec des effets de démonstration forts 	<ul style="list-style-type: none"> • Signes d'amélioration des marchés de capitaux (e.g., nombre de nouvelles entrées, [<i>niveau de référence – 0</i>] réduction de la concentration du marché boursier [<i>niveau de référence Janvier 2015 – 10 premières entreprises par capitalisation = 71% de la capitalisation boursière</i>] et lorsque approprié, attribution aux effets de démonstration des activités de la Banque (investissement en capital, dans des obligations ou désinvestissements par le biais d'introduction en bourse)
Indicateur de référence : Score ATC (Structure de Marché): <i>niveau de référence 2014 – Medium</i> Capitalisation boursière (% du PIB) : <i>niveau de référence 2013 – 51%</i> Titres (obligations et actions) échangés (% du PIB) : <i>niveau de référence 2013 – 5.6%</i>				

3.3. Les risques potentiels liés à l'application de la stratégie pays

La capacité de la Banque à mettre en œuvre avec succès sa stratégie au Maroc sera influencée par un certain nombre de facteurs hors de son contrôle. Des changements politiques pourront affecter les priorités des autorités locales ainsi que le support qu'elles apportent aux stratégies engagées ; des facteurs économiques pourront avoir un impact sur la demande pour certains produits de la Banque et l'appétit des emprunteurs. Autant qu'elle peut le faire, la Banque s'attèlera à traiter et atténuer ces risques à travers un engagement proactif et soutenu avec le Gouvernement ainsi que d'autres partenaires internationaux sur place.

- La capacité de la Banque à fournir un financement en devise locale dépendra de l'accès à cette dernière. Le lent progrès observé dans le développement des marchés de capitaux locaux et/ou la limitation d'instruments de marché tels que les *swaps* de devise pourraient entraver l'exécution d'une partie des projets de la BERD.
- L'application réussie des Thèmes 2 et 3 dépendra de la délégation progressive des pouvoirs de décision et de la capacité de financement des gouvernements locaux et sera, par conséquent, influencée par le rythme des réformes liées à la régionalisation.
- Un facteur de risque important lié à son mode spécifique de financement selon les règles du marché est représenté par la présence significative avec d'importants volumes d'investissement concessionnel d'autres IFI et d'agences de financement, couplé à d'importants projets financés par des subventions provenant des pays du Golf. Cela représente un défi persistant pour la Banque qui opère sur la base de principes bancaires, cherchant à promouvoir une transition économique et à introduire le principe de prise de risque directe, notamment dans le domaine du financement de l'énergie et des infrastructures (Thème 2 and 3).
- Pour finir, la volatilité potentielle et accrue des marchés et l'appétit réduit des investisseurs pour les marchés émergents pourraient influencer les volumes offerts en terme de dette et de prise de participation et ainsi que réduire la capacité de la Banque à contribuer de manière notable dans les liquidités des marchés de capitaux sous Thème 4.

3.4. Les implications environnementales et sociales des activités proposées par la Banque

Le Maroc fait face à un nombre de défis environnementaux, en l'occurrence la dégradation et la désertification des terres, la pénurie en approvisionnement en eau et électricité, la pollution de l'eau et de l'air et enfin les défis sociaux, notamment la présence de groupes vulnérables et le niveau élevé d'emplois informels. Les projets et leur analyse tiendront compte de ces problèmes. Alors que la gestion des problèmes environnementaux et sociaux est traitée conformément à la législation en vigueur, l'application de Politique Sociale et Environnementale de la Banque pourra s'avérer difficile en particulier ce qui concerne les questions de santé et de sécurité, les conditions de travail, l'engagement des partenaires et l'acquisition des terres. La Banque travaillera étroitement avec ses clients dans la mise en place de plans d'action sociaux et environnementaux avec l'objectif d'atténuer les impacts négatifs potentiels des projets et d'assurer la conformité de ceux-ci avec les normes nationales marocaines, les Obligations de Performance de la BERD et les meilleures pratiques internationales lorsque cela est possible.

L'Agriculture contribue de manière significative au PIB du Maroc et représente presque 40% de l'emploi. La région du sud de la Méditerranée s'attend à connaître une augmentation de sa

vulnérabilité au changement climatique, marquée par une diminution des précipitations et une augmentation des températures. Les projets de la BERD dans ce secteur exigeront des sociétés d'explorer les opportunités de résilience relative au changement climatique, d'encourager l'utilisation efficace de l'eau et de l'électricité et d'augmenter le traitement des eaux usées, tout en augmentant les normes environnementales et sociales. Les fonds provenant de la coopération technique pourront être déployés afin d'améliorer les pratiques en matière d'agriculture et d'élevage et aussi traiter les inégalités dans le secteur de l'emploi.

Les disparités entre les régions, notamment en ce qui concerne les infrastructures municipales, représentent un défi majeur pour le pays. Il en résulte un manque d'accès aux services et aux infrastructures et un niveau élevé d'emploi informel, en particulier chez les jeunes et les femmes. L'amélioration des services municipaux et de transport peuvent apporter des avantages considérables en termes de qualité de vie et de soutien à la croissance économique. Les projets seront structurés de manière à s'assurer que les groupes exclus puissent aussi profiter des bénéfices liés aux projets. Des efforts seront faits afin de mieux appréhender les attentes ainsi que les besoins différenciés des hommes et des femmes et quel que soit leur âge. La Banque peut également contribuer à l'amélioration des pratiques en vigueur au sein des entreprises en encourageant la mise en place d'une bonne gouvernance en ce qui concerne les problèmes sociaux et environnementaux, notamment l'application de la législation en vigueur.

Le soutien de la Banque au renforcement du secteur financier marocain et à l'investissement auprès des PME par le biais d'intermédiaires financiers inclura un programme relatif au renforcement des capacités sociales et environnementales et à la formation sur le développement durable. Le programme de formation qui pourra être mis en place par le département des Institutions Financières de la Banque est maintenant bien établi et pourra à ce titre être rapidement appliqué au Maroc. Il fournira l'opportunité de renforcer la capacité de traiter les problèmes sociaux et environnementaux. De plus, le plus grand volume de prêts aux PME permettra d'augmenter la disponibilité des capitaux et conduira à une croissance durable à travers un meilleur accès au financement.

Les projets du secteur électricité et énergie qui étayent la stratégie liée à l'énergie durable du Maroc vont améliorer l'efficacité énergétique et augmenter les parts de marché des projets relatifs à l'énergie renouvelable. L'électrification rurale et l'accès sûr et abordable à l'électricité sont des questions importantes qui doivent être tenues en considération dans le développement des projets de la BERD dans ce secteur. Une meilleure commercialisation et la réforme des tarifs peuvent contribuer à de meilleurs services bien que les implications en termes d'accessibilité financière doivent être évaluées.

3.5. La coopération de la BERD avec les Institutions Financières Internationales et les Banques Multilatérales de Développement

Les Institutions Financières Internationales et les Banques Multilatérales de Développement sont fortement implantées dans le pays, et ceci plus encore après les événements politiques régionaux de 2011. L'environnement comparativement plus stable sur le plan politique du Maroc a permis d'attirer une large part des enveloppes de financement des Banques Multilatérales de Développement actives dans la région. Par conséquent, une coopération étroite avec ces organisations est indispensable pour assurer une mise en œuvre efficace et effective de la stratégie de la Banque. Un dialogue et une coordination étroite sont également

nécessaires afin d'optimiser l'utilisation des ressources, de savoir-faire et des financements de chacun, en particulier dans le cadre des grands projets d'infrastructure.

Lorsque la Banque entreprendra ses activités de coordination, elle sollicitera son large réseau de partenaires pour ouvrir le dialogue et faciliter les interactions entre les institutions financières européennes et les institutions financières internationales. Les plateformes et les initiatives telles que le partenariat de Deauville au sein duquel la Banque joue un rôle clé, continueront à être déterminantes afin d'assurer le succès d'une plus large coordination internationale. Si nécessaire, la Banque cherchera à coordonner son action avec les établissements de développement des pays du Conseil de Coopération du Golf actifs au Maroc. La Banque s'appuiera sur sa relation privilégiée avec l'Union Européenne et notamment les programmes de financement de l'EU et autres initiatives d'investissement, ceci afin d'élaborer des programmes conjoints avec les autres Institutions financières européennes, par exemple dans le cadre des projets visant les projets d'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique, le transport régional et la réduction de la pollution.

Dans ce contexte, des discussions préliminaires ont eu lieu pour l'élaboration de la stratégie de la Banque. Un processus de consultation systématique a eu lieu avec l'Union Européenne, les banques multilatérales de développement et les institutions financières internationales afin de présenter les priorités stratégiques de la Banque, et confirmer leur justification et complémentarité avec les actions déjà entreprises par ces institutions. Les thèmes développés dans la stratégie de la Banque ont aussi été élaborés pour mettre l'accent sur les domaines uniques d'expertise de la Banque et qui ne sont pas traditionnellement couverts par les IFI actives au Maroc, tels que le développement des marchés de capitaux, le financement de la devise locale ou l'investissement direct dans les PME.

La Banque a également lancé des projets d'investissement conjoints aux autres IFIs établissant les bases pour une coopération plus large et plus concrète tel que le Sustainable Energy Financing Facility à laquelle l'AFD, la BEI, la KfW ont été invitées à participer avec le soutien de la Facilité d'Investissement pour le Voisinage. En parallèle avec le Memorandum of Understanding signé avec l'Islamic Corporation for the Development of the Private Sector (ICD), une approche similaire sera mise en place avec les institutions financières non-européennes sur les projets d'investissement. Les efforts de coordination prendront aussi place en matière de dialogue politique par l'intermédiaire de plateformes comme celle du partenariat de Deauville ou de l'Union pour la Méditerranée, mais aussi d'initiatives plus ciblées comme Arab Secured Transactions Initiative, au sein de laquelle la Banque poursuit ses travaux sur les prêts sécurisés, conjointement avec la Société Financière Internationale et le Fond Monétaire Arabe. La Banque demeurera active dans de nombreux de groupes d'IFIs de partage d'expérience et de savoir-faire (comme par exemple en matière d'achat et de gouvernance), groupes dont les mandats ont été étendus à la région Samed.

ANNEXE 1 – EVALUATION POLITIQUE

Le Maroc s'est engagé à appliquer et applique, quoique de manière irrégulière, les principes de pluralisme, de démocratie multipartite et d'économie de marché conformément à l'Article 1 de l'Accord établissant la Banque. Alors que plusieurs pas importants ont été atteints, d'autres réformes sont encore nécessaires à l'application des principes démocratiques.

Au cours des deux dernières années et demie, le Maroc a fait des progrès notables dans sa réforme des institutions politiques. Il a adopté une nouvelle Constitution approuvée par un referendum public, a entrepris des élections parlementaires libres et justes, a formé deux gouvernements basés sur une majorité parlementaire et a introduit un système d'équilibres plus efficaces dans la sphère politique avec un Parlement assurant des responsabilités de supervision et législatives claires. Les autorités marocaines se sont engagées à poursuivre l'application de nouvelles lois votées pour renforcer les équilibres, améliorer les droits humains et politiques et élargir la participation.

Des élections libres et un gouvernement représentatif

Les réformes déclenchées par la Constitution de 2011, la formation de deux coalitions gouvernementales dirigées par le chef du parti qui a obtenu le nombre le plus élevé de sièges au Parlement dans une élection démocratique et le rôle de supervision actif entrepris par le pouvoir législatif, démontrent que le Maroc a amélioré la représentativité et la responsabilité du gouvernement. Au même moment et conformément à la Constitution de 2011, le Roi détient des pouvoirs politiques substantiels.

Des élections libres, justes et compétitives

Après la vague de mouvements que le monde arabe a connue en 2011, le Roi Mohamed VI a mis en place une commission formée par des juristes constitutionnels et des universitaires pour rédiger une nouvelle constitution qui élargirait les droits et les libertés démocratiques. Le processus de rédaction de la Constitution n'a pas été totalement participatif car il y eut que des consultations limitées avec les partis politiques et la société civile. Le referendum constitutionnel de Juillet 2011 a été adopté par une majorité de 98.5%. S'il y a eu un nombre limité d'observateurs indépendants (et non officiels) et certains groupes ont même boycotté le vote, il y a eu peu de doute sur les résultats du referendum qui ont traduit le désir profond de la société marocaine de séparer les pouvoirs et augmenté l'autorité d'un Parlement librement élu.

Le Maroc a organisé ses premières élections parlementaires dans le cadre de la nouvelle Constitution en Novembre 2011. Le Haut représentant de l'Union Européenne pour les Affaires Etrangères, le Commissaire de l'UE chargé de l'élargissement et de la politique européenne de voisinage et le Conseil de l'Europe ont salué ces élections et les ont décrite comme globalement libres et régulières bien que le Conseil de l'Europe ait attiré l'attention sur des cas d'irrégularités, d'achat de voix et l'exploitation de ressources administratives⁵.

Séparation des pouvoirs et mesures de contrôles et de contrepoids efficaces

La Constitution de 2011 a renforcé la séparation des pouvoirs, avec des pouvoirs plus élargis confiés au Gouvernement et au Chef de Gouvernement.

⁵ Déclaration par l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe publiée le 26 Novembre 2011.

Conformément à la nouvelle Constitution, cinq jours après les élections le Roi a nommé un nouveau Chef de Gouvernement issu du parti qui a reçu le nombre le plus élevé de sièges au Parlement. Le Chef de Gouvernement a formé une coalition représentant une majorité parlementaire.

La nouvelle Constitution a renforcé les pouvoirs du Parlement en élargissant son contrôle législatif au-delà du Gouvernement. Le Chef du Gouvernement nomme les membres du Conseil du Gouvernement, présente le programme gouvernemental au Parlement et est responsable de son application devant le Parlement. Le Parlement débat la politique du gouvernement, ratifie la législation, promulgue les lois et demande généralement des comptes au Gouvernement. Depuis son élection, le Parlement a organisé de véritables débats sur diverses mesures politiques, économiques, sociales et culturelles. De son côté, le Gouvernement a affirmé son contrôle exécutif sur la plupart des questions nationales conformément aux droits que la Constitution de 2011 lui a attribués.

Le Maroc a également entamé un programme de réforme du système judiciaire qui s'inspire du Conseil de la Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice. La Constitution prévoit la promulgation de deux lois institutionnelles en faveur du Haut Conseil des Magistrats et du statut des Magistrats. Le Haut Conseil a l'autorité de recruter, de révoquer et de promouvoir les juges, jouit de fonctions d'inspection et de contrôle et se réserve, en parallèle, le droit d'imposer des mesures disciplinaires. La Constitution de 2011 attribue aussi un nouveau mandat à la Cour Constitutionnelle, lui permettant uniquement de se prononcer sur la constitutionnalité des lois. La fonction d'Inspecteur General a également été renforcée, ce qui lui donne la possibilité d'enquêter sur des plaintes à l'encontre des juges. Cependant, la mise en application de ces pouvoirs demeure lente.

Le pouvoir effectif pour gouverner les élus

Le pouvoir effectif de gouverner est de plus en plus tenu par les élus. Néanmoins, le Roi conserve de larges pouvoirs politiques. Au Maroc, la monarchie est largement considérée comme le symbole d'unité nationale. D'ailleurs, plusieurs groupes sociaux le considèrent comme le garant de la préservation de l'état. Sous la Constitution de 2011, le Roi est enjoint de choisir le Chef du Gouvernement du parti qui a obtenu le plus de sièges à la Chambre des Représentants. Le Roi, le Chef du Gouvernement ou le Parlement peuvent proposer des amendements à la constitution mais seul le Roi a l'autorité de mettre en place ces amendements constitutionnels par referendum national. Le Roi peut révoquer les ministres et dissoudre le Parlement, ce qui doit aboutir à de nouvelles élections. Le Roi préside le Conseil des Ministres bien qu'il délègue normalement cette autorité au Chef du Gouvernement. Il est aussi l'arbitre suprême entre les partis politiques.

La Constitution de 2011 donne au Chef de Gouvernement un statut renforcé en tant que chef de l'exécutif totalement responsable du gouvernement, de l'administration publique et de l'application du programme gouvernemental. A l'exception de certains domaines considérés comme stratégiques et sous le contrôle direct du Roi (ou il se réserve le droit de nommer leur dirigeant), la Constitution de 2011 confère au Gouvernement de larges pouvoirs dont le droit de nomination, la proposition de mesures politiques et de lois au Parlement et la mise en place de mesures exécutives.

Société civile, Media et participation

La liberté politique s'est substantiellement accrue au Maroc au cours des deux dernières années et demie. La société civile est relativement libre de s'engager dans diverses activités et a accès à diverses formes de financement nationaux et internationaux. Les media, cependant, font face à d'importantes restrictions.

Portée et indépendance de la société civile

Au cours de la précédente décennie, plusieurs associations ont été formées au Maroc pour la défense des droits de l'homme et des libertés civiles. Des ONG et des groupes civiques ont aussi reporté et lutté contre des cas de corruption ; d'autres défendent les intérêts de catégories sociales particulières (par exemple ceux des ouvriers marocains ou des dirigeants d'entreprises marocaines) et des types de réforme spécifiques (la réforme judiciaire et les réformes des services de sécurité). On note aussi plus de dynamisme parmi les syndicats étudiants universitaires, les associations d'agriculteurs ou les groupes représentant diverses régions. En général, les organisations marocaines représentant la société civile sont crédibles et traitent de très près les problèmes des citoyens ordinaires qui vivent dans certaines des parties les plus désavantagées et les plus pauvres du pays. Plusieurs organisations de la société civile sont actives dans les débats publics et s'opposent aux mesures gouvernementales, notamment dans le cadre des plans du gouvernement concernant la réforme des systèmes de retraite et des subventions publiques.

La Constitution de 2011 a amélioré l'environnement global des organisations de la société civile. Le cadre réglementaire en vigueur est basé sur la notification facultative et l'approbation tacite en cas de création d'une nouvelle organisation auprès des autorités, à l'opposé d'un système d'approbation et d'enregistrement. Il n'y a pas de limitation juridique quant à la réception de financement étranger. Cependant, les services de sécurité ont une influence considérable sur le processus de notification, en pouvant par exemple refuser de recevoir les documents de création d'une ONG, une situation qui a empêché plusieurs organisations de devenir des entités juridiques. Les réglementations en vigueur interdisent également la formation d'associations qui seraient considérées comme opposées à la 'morale' ou à 'l'intégrité du territoire national' parmi un nombre d'autres caractéristiques.

Selon le Ministre en charge des Relations avec le Parlement et la Société Civile, seuls 10% des 70 000 associations actives dans le pays reçoivent plus de 80% de l'ensemble du financement public. Pour équilibrer cette concentration du financement, le Gouvernement a annoncé le lancement d'un programme qui permettra d'atteindre les ONG basées dans les régions reculées, notamment celles qui opèrent au sein et autour de secteurs aux emplois peu rémunérés (par exemple les agriculteurs). On compte un nombre important d'organisations de la société civile actives qui ne sont pas enregistrées, ce qui les exclut des missions gouvernementales et/ou de l'accès au financement. Au cours du 1er trimestre 2014, le gouvernement a lancé un dialogue national ayant pour objectif d'engager les organisations de la société civile sur des voies qui dynamiseront leur activité. Cependant, l'intérêt porté par les organisations de la société civile à cet engagement demeure limité.

Les media indépendants pluralistes qui opèrent sans censure

Le Maroc dispose de média pluralistes. La Constitution de 2011 prévoit le droit à la liberté d'expression et le droit d'accéder à l'information, inclut dans un projet de loi actuellement examiné par le Parlement. La Constitution de 2011 a conféré un statut constitutionnel à la Haute Autorité pour la Communication Audiovisuelle. Les journaux privés, les maisons d'édition, les chaînes de télévision et les magazines ont montré des niveaux élevés de liberté et d'autonomie au cours des deux dernières années et demie. Néanmoins, toutes les

publications ou les media de diffusion doivent obtenir une accréditation que le Gouvernement peut retirer.

Le Code de la Presse élimine la plupart des causes qui pourraient motiver des poursuites judiciaires contre des journalistes, assure la protection judiciaire des sources et consacre la reconnaissance légale de la presse électronique. Mais le Code de la Presse comprend des dispositions relatives à la censure, notamment certaines qui sont considérées comme vagues et qui concernent 'les menaces à l'ordre public'. Ce Code prévoit aussi des dispositions qui autorisent l'arrestation des journalistes en cas de diffamation. Le rapport de l'état d'avancement de l'UE sur l'application de la Politique Européenne de Voisinage de Mars 2014 souligne que les journalistes demeurent victimes de détention et met l'accent sur le classement en bas de l'échelle du pays en ce qui concerne les chiffres sur la liberté des journalistes⁶. Un domaine dans lequel la liberté des media a réalisé des progrès, concerne les media en ligne qui se sont accrus au cours des dernières années bien que plusieurs ONG notent que le gouvernement collecte régulièrement des informations qui permettent aux forces de sécurité d'identifier les journalistes et les bloggeurs.

Plusieurs chaînes relatives à la participation civique et politique

Le Maroc a connu des progrès considérables en ce qui concerne la participation à la politique, l'ouverture de discussions sur le système de gouvernance du pays et la dynamique du pouvoir, et de larges interactions sur diverses questions allant de la nouvelle Constitution, à l'efficacité du Parlement et du gouvernement de coalition, aux diverses réformes politiques, sociales et économiques.

La liberté de former des partis politiques et l'existence d'une opposition organisée

Sur les 30 partis politiques qui ont participé à l'élection parlementaire de Novembre 2011, 18 ont gagné des sièges au Parlement. La coalition gouvernante englobe des partis avec des expériences et des histoires différentes. Le gouvernement de coalition a connu des différences importantes parmi les partis constituants qui reflètent une véritable pluralité en termes d'idéologie et de politique. Le Maroc dispose d'une opposition active, englobant aussi des partis avec des idéologies et des priorités politiques très diverses. On note un mouvement militant très actif au sein des universités, des syndicats professionnels et au sein de la société.

Etat de droit et accès à la justice

La Constitution et le système politique en cours d'évolution séparent les pouvoirs législatif et judiciaire du pouvoir exécutif. Néanmoins, il reste des questions importantes, notamment celles se rapportant à la possibilité de poursuivre des civils en justice face à des tribunaux militaires dans le cadre de cas se rapportant à des crimes spécifiques conformément au Code de Justice Militaire. La Constitution de 2011 prévoit l'indépendance du pouvoir judiciaire. En même temps, le Roi préside le Conseil suprême de la Magistrature et nomme la moitié de ses membres.

Suprématie de la loi

La Constitution consacre la suprématie de la loi à travers des mesures spécifiques, par exemple la lutte contre les arrestations arbitraires et en plaçant les forces de sécurité sous l'autorité civile. Le Bureau du Médiateur National et la justice disposent de très larges pouvoirs en termes d'investigation et de résolution des questions criminelles et civiles. Cependant, un nombre d'observateurs, notamment le Conseil National des Droits de l'Homme ont rapporté sur des cas d'utilisation abusive de la force par les forces de sécurité,

⁶ Rapport de l'UE sur le progrès de l'application de la politique de voisinage (Mars 2014)

ce qui met l'accent sur leur influence considérable et continue. Le rapport de l'état d'avancement de l'UE sur l'application de la Politique Européenne de Voisinage de Mars 2014 a également noté une utilisation disproportionnée par les forces de sécurité de la force dans le cadre de manifestations pacifiques. On compte aussi des cas où les civils ont été poursuivis face à des tribunaux militaires conformément au Code de Justice Militaire. En juillet 2014, le Parlement a adopté une loi, qui, une fois mise en application, limitera le mandat des tribunaux militaires vis-à-vis des civils.

Indépendance de la justice

La Constitution prévoit l'indépendance du système judiciaire et garantit les conditions d'un procès équitable. En 2012, le Roi a nommé les 40 membres de la Haute Commission en charge de la Réforme de la Justice qui a travaillé sur l'achèvement de la charte nationale en faveur de la réforme judiciaire. La charte a été publiée en 2013 et a été amendée durant le 1er trimestre 2014.

Le Roi préside le Conseil suprême de la Magistrature et nomme la moitié de ses membres, ce qui confère au Roi un pouvoir significatif sur la magistrature. Plusieurs observateurs estiment que le roi demeure l'arbitre ultime face à la justice. En Mai 2012, plus d'une centaine de juges marocains ont signé une pétition où ils revendiquaient qu'il soit permis aux magistrats de travailler de manière indépendante de la branche exécutive et que la réforme de la justice contribue à lutter contre la corruption dans le système judiciaire et contre l'influence politique sur les poursuites juridiques. Bien que la réforme de la justice représente une priorité clé pour le gouvernement, elle évolue lentement.

Le gouvernement et les citoyens égaux face à la loi

La Constitution de 2011 garantit l'égalité de tous les citoyens et les institutions de l'état face à la loi. La Constitution soumet également le gouvernement au contrôle du Parlement. Depuis la formation du gouvernement de coalition en Décembre 2011, le Parlement a activement supervisé et contrôlé le gouvernement.

Des institutions et des mesures efficaces pour prévenir la corruption

En 2012, le Maroc a mis à jour sa Stratégie Nationale de lutte contre la Corruption qui avait été mise en place en 2010. Le pays est aussi partie contractante de la Convention des Nations Unies contre la Corruption. L'Autorité Centrale de Prévention de la Corruption (ACPC) est indépendante et joue un rôle important au sein des agences inter-gouvernementales. Les lois récentes votées en 2013 ont élargi son mandat et renforcé ses pouvoirs et introduit la déclaration obligatoire du patrimoine par les hauts-fonctionnaires avant leur entrée en fonction. Le pays dispose d'une loi sur la divulgation des informations financières qui s'applique aux juges, aux ministres et aux membres du Parlement. Le gouvernement a renforcé, dans le cadre du travail mené par la commission interministérielle en charge du contrôle du Plan d'Action de lutte contre la Corruption mis en place par le Gouvernement, le rôle de l'Inspection Générale des Finances dans le cadre des enquêtes sur les transactions. Le gouvernement prend de plus en plus de mesures visant à assurer la transparence, notamment par la publication l'année passée d'une liste des titulaires des licences de transport et des propriétaires de carrière de sable.

Les publications de l'ACPC montrent que la corruption demeure un souci majeur. Bien que le Code Pénal de 2011 protège les victimes, les témoins, les experts et les dénonciateurs concernant les infractions de corruption, l'application de la loi demeure irrégulière selon plusieurs experts juridiques. La majorité des observateurs pensent que certaines familles

importantes dans le pays, à la tête de larges holdings, essaient d'utiliser leurs relations politiques pour obtenir des traitements favorables. Dans son rapport sur les perceptions de la corruption de Décembre 2013, Transparency International a classé le Maroc 91ème sur 177 pays.

Droits civils et politiques

La situation des droits civils et politiques s'est améliorée au cours des deux dernières années et demie. Cependant, la liberté d'expression est menacée et on constate de nombreux cas de mauvais traitement de la part des forces de sécurité.

Liberté d'expression, d'information, de religion et de conscience, de mouvement, d'association, d'assemblée et de propriété privée

La Commission sur l'Équité et la Réconciliation que le Roi a établi en 2004, a recommandé que des efforts soient faits pour renforcer la liberté d'expression, d'information et de conscience, en parallèle aux réformes institutionnelles et législatives. Une nouvelle loi réitère le principe de la neutralité des mosquées par rapport à la politique. La Constitution de 2011 a conféré un statut constitutionnel au Conseil National sur les Droits de l'Homme ; la loi régissant le Conseil a été aussi modifiée pour englober les droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux. La loi a renforcé son mandat en termes d'enquêtes, de visites sur les lieux de détention et dans les centres psychiatriques et de traitement des plaintes relatives aux violations des droits de l'homme. Son rapport annuel est soumis aux deux chambres du Parlement. Néanmoins, la composition et les règlementations du Conseil se trouvent sous l'autorité directe du Roi. Le Gouvernement a avancé sur l'application du Plan Gouvernemental pour l'Égalité et a lancé une loi contre toute forme de discrimination.

L'Institution de Médiation (connue précédemment sous le nom de Bureau des Plaintes Générales) s'est vue attribuer le rôle de médiateur et se réserve le droit d'enquêter en cas d'allégations en termes d'injustices de la part du gouvernement. Une délégation interministérielle pour les Droits de l'Homme a été mise en place pour interagir avec les observateurs des droits de l'homme.

Des militants, des bloggeurs, des journalistes et d'autres personnes se sont plaints de harcèlement qu'ils ont subi quand ils ont exprimé leurs opinions, notamment lorsqu'ils ont fait référence à la monarchie ou à l'unité du Maroc. La législation marocaine condamne les déclarations considérées comme diffamatoires à l'encontre de la monarchie et des institutions de l'état ou à l'encontre de l'intégrité territoriale du pays. La Constitution permet la liberté d'assemblée; cependant, toute manifestation nécessite l'approbation préalable du Ministère de l'Intérieur.

Participation politique des femmes et des minorités ethniques et autres

La participation politique a fait de réels progrès au cours des quelques dernières années au Maroc. Les autorités ont introduit une action constructive qui a permis au quota des femmes dans la Chambre des Représentants au Parlement de passer à 15%. A la suite des élections de Novembre 2011, la représentation féminine à la chambre des représentants est passée à 17%. Le Ministère en charge de la Modernisation du Secteur Public a introduit des mesures pour augmenter le quota des femmes dans le secteur public et au niveau des postes de dirigeants. Les autorités ont mis en place un nombre de mesures pour soutenir l'autonomisation politique et économique des femmes avec le but d'endiguer les violences à l'égard des femmes,

notamment les violences domestiques. Les efforts du Maroc pour réduire la discrimination à l'encontre des femmes ont également mené à des changements substantiels qui sont mentionnés dans le Code Pénal, le Code du Travail et le Code du Statut Personnel du pays. Les organisations de la société civile, telles que l'Union pour l'Action de la Femme et l'Association Marocaine pour les Droits de la Femme militent énormément pour l'égalité des sexes, notamment dans les zones rurales du pays. La loi marocaine permet maintenant aux femmes de donner leur nationalité à leurs enfants. Le Maroc a accédé et ratifié le Protocole pour prévenir, punir et sanctionner la traite des personnes, particulièrement des femmes et des enfants.

La Constitution de 2011 a permis de créer une Autorité pour la Parité et la Lutte contre la discrimination. Elle oriente également le gouvernement vers un transfert d'autorité vers différentes régions du Royaume, et donc auprès de personnes de différents contextes culturels et ethniques. Une nouvelle étape a été franchie avec l'introduction d'une loi érigeant l'Amazighe en tant que langue officielle et en 2012, le gouvernement a accordé des autorisations à un nombre de chaînes de radio diffusant en langue Amazighe.

Le Maroc contrôle la plupart du territoire disputé du Sahara Occidental, qui demeure l'objet des efforts de résolution des Nations Unies qui n'ont pas encore porté leurs fruits⁷. Les autorités marocaines ont fait une proposition en 2007 qui accorde l'autonomie de ce territoire à la souveraineté marocaine alors que le mouvement de libération du Front du Polisario demande l'organisation d'un référendum sur l'indépendance. Il y a eu des accusations mutuelles sur les violations des droits de l'homme des deux côtés.

Protection contre le harcèlement, l'intimidation et la torture

La Constitution de 2011 prévoit l'interdiction de la torture. D'ailleurs, le pays a amendé le Code Criminel pour explicitement pénaliser la torture. Le Code prévoit des condamnations sévères pour les auteurs des actes de torture. On note également un renforcement significatif du Service des poursuites pénales dans le cadre des enquêtes menées sur les officiers de police et la Gendarmerie Royale. De nouvelles lois donnent aujourd'hui un accès limité aux juges et accordent à plusieurs ONG le droit de visiter certaines prisons.

Cependant, un nombre d'observateurs, y compris le Conseil National sur les Droits de l'homme, a rapporté une utilisation excessive de la force par les forces de sécurité ainsi que des cas d'abus (notamment en prisons et dans les centres de détention). Plusieurs ONG ont déclaré que le gouvernement n'a pas réussi à maintes reprises à appliquer les dispositions de la Loi contre la torture. En Septembre 2012, le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur la Torture a visité le Maroc et salué l'émergence d'une culture du respect des droits de l'homme en général et le travail effectué par le Conseil sur les Droits de l'Homme. Néanmoins, il a également déclaré qu'il a reçu des témoignages crédibles qui montrent que les 'actes de torture' existent au Maroc et 'sont liés à de grandes manifestations'. En Avril 2014, Amnesty International a réitéré la même préoccupation et en Mai 2014, le Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'homme a appelé les autorités marocaines à enquêter sur des cas présumés de torture⁸. Le Maroc n'a pas encore ratifié le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains. Mais le Parlement a déjà approuvé une loi qui ouvre la voie à l'adhésion au Protocole facultatif.

⁷ Voir la Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies de 1979 adoptée le 27 avril 2011.

⁸ Déclaration du 28 Mai 2014 du Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme.

ANNEXE 2 - INDICATEURS ECONOMIQUES SELECTIONNES

Morocco

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Output and expenditure <i>(Percentage change in real terms, s.a.)</i>								
GDP	7.8	2.7	5.6	4.8	3.6	5.0	2.7	4.4
Private consumption	6.9	3.8	6.0	4.6	2.2	7.4	3.7	3.7
Public consumption	2.9	4.3	4.8	12.1	-0.9	4.6	7.9	3.7
Gross fixed capital formation	9.7	14.3	11.5	2.6	-0.7	2.5	1.6	0.2
Exports of goods and services	11.6	5.2	7.3	-14.8	16.6	2.1	2.6	2.4
Imports of goods and services	8.2	15.0	12.2	-6.0	3.6	5.0	1.7	-1.5
Industrial gross output
Labour Market <i>(Percentage change)</i>								
Gross average monthly earnings(annual average)
Real LCU wage growth
<i>(In per cent of labour force)</i>								
Unemployment rate (end-year)	9.7	9.8	9.6	9.1	9.1	8.9	9.0	9.2
Prices <i>(Percentage change)</i>								
Consumer prices (annual average)	3.3	4.9	3.8	0.9	1.0	0.9	1.3	1.9
Consumer prices (end-year)	3.3	4.9	4.2	-1.5	2.2	0.9	2.6	0.4
Fiscal Indicators <i>(In per cent of GDP)</i>								
Central government balance	-2.2	0.0	0.4	-2.2	-4.7	-6.7	-7.3	-5.5
Central government revenues	23.4	25.4	27.0	23.6	22.8	24.0	24.3	23.5
Central government expenditure	25.2	25.0	26.6	25.7	27.5	30.0	31.3	29.0
Central government debt	57.3	53.5	47.3	47.1	50.3	53.7	59.6	63.5
Monetary and financial sectors <i>(Percentage change)</i>								
Broad money (M2, end-year)	16.1	17.5	7.4	7.7	5.0	7.2	43.9	3.1
Credit to the private sector (end-year)	15.3	28.2	21.0	8.9	10.7	10.1	5.1	0.8
<i>(in per cent of total loans)</i>								
Non-performing loans ratio	10.9	7.9	6.0	5.5	4.8	4.7	4.9	5.9
Interest and exchange rates <i>(In per cent per annum, end-year)</i>								
Local currency deposit rate
Foreign currency deposit rate
Lending Rate	6.7	6.0	6.1	6.6	6.2	6.7	6.3	6.2
Interbank Rate (end-month)	2.8	3.5	3.6	3.5	3.3	3.4	3.2	3.0
Policy Rate (Rediscount Rate)	3.3	3.3	3.5	3.3	3.3	3.3	3.0	3.0
<i>(MAD per US dollar)</i>								
Exchange rate (end-year)	8.46	7.71	8.10	7.86	8.36	8.58	8.4	8.2
Exchange rate (annual average)	8.80	8.19	7.75	8.06	8.42	8.09	8.63	8.41
External sector <i>(in per cent of GDP)</i>								
Current account	2.7	-0.1	-5.2	-5.4	-4.6	-8.0	-9.7	-7.6
Trade balance	-14.3	-18.7	-21.9	-17.9	-16.6	-19.4	-20.9	-19.6
Merchandise exports	19.4	20.4	22.6	15.4	19.6	21.8	22.3	21.2
Merchandise imports	-33.7	-39.1	-44.5	-33.3	-36.2	-41.2	-43.3	-40.8
Foreign direct investment	3.7	3.7	2.8	1.9	1.7	2.5	2.8	3.2
Gross reserves, excluding gold (end-year)	29.6	30.0	25.9	23.5	23.8	20.1	16.1	16.7
External debt stock	26.6	26.0	25.2	27.1	29.6	31.6	34.6	37.2
Public external debt	11.9	11.3	10.5	12.1	13.5	13.8	15.4	16.5
Private external debt	14.7	14.7	14.8	15.0	16.1	17.8	19.2	20.7
<i>(In months of imports of goods and services)</i>								
Gross reserves, excluding gold (end-year)	7.2	6.2	7.1	6.1	5.4	4.1	4.2	4.3
Memorandum items <i>(Denominations as indicated)</i>								
Population (end-year, million)	30.5	30.8	31.2	31.5	31.9	32.2	32.6	32.9
GDP (in billions of MAD)	577.3	616.2	688.8	732.4	764.0	802.6	827.5	872.8
GDP per capita (in US dollars)	2,153.0	2,438.0	2,849.0	2,871.0	2,844.0	3,079.0	2,942.0	3,150.0
Share of industry in GDP (in per cent)	16.1	15.6	19.3	16.7	18.0	19.6	19.6	...
Share of agriculture in GDP (in per cent)	14.1	11.2	12.0	13.8	13.0	13.2	12.4	...
FDI (in billion of US dollars)	2.4	2.8	2.5	2.0	1.6	2.6	2.7	3.4
External debt - reserves (in US\$ billion)	-2.0	-3.0	-0.6	3.3	5.2	11.4	17.8	21.3
External debt/exports of goods and services (per cent)	146.6	129.5	111.5	175.6	152.7	145.0	155.1	175.9
Broad money (M2, end-year in per cent of GDP)	78.1	85.9	82.6	83.7	84.2	85.9	119.9	117.2

ANNEXE 3 - ÉVALUATION DES DEFIS RELATIFS A LA TRANSITION

Structure du Marché:	Institution du Marché:	Principaux défis
ENTREPRISES		
Agro-industries		
Moyen	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmenter l'efficacité de l'utilisation des matières premières, en particulier l'eau et les fertilisants en réformant les modes de subventions et les tarifs et encourageant une plus large utilisation de variétés résistantes au climat ; ▪ Améliorer l'accès au financement en augmentant par exemple les options relatives au nantissement et en simplifiant le système du régime foncier ; ▪ Améliorer plus avant l'environnement des affaires pour faciliter les investissements dans l'industrie de transformation, les systèmes de distribution, les infrastructures spécialisées et la logistique.
Industrie manufacturière et des Services		
Moyen	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmenter la compétitivité globale, la productivité et l'efficacité du secteur en réduisant les tarifs d'importation, en introduisant des pratiques de gestion modernes et en favorisant des niveaux élevés de recherche et de développement. ▪ Améliorer l'environnement des affaires afin de faciliter l'entrée de nouveau acteur en renforçant la politique en matière de concurrence, en augmentant la protection des investisseurs, en veillant aux règles d'exécution des contrats et en améliorant l'administration fiscale.
Immobilier		
Moyen	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleure rationalisation de l'administration foncière en simplifiant et en accélérant le processus d'enregistrement des propriétés ou en améliorant la disponibilité des informations relatives au foncier; ▪ Développement plus poussé du segment résidentiel abordable; ▪ améliorer les normes en matière d'immobilier commercial, y compris en mettant un accent plus poussé sur l'efficacité énergétique et la durabilité.
Technologie Information et Communication		

Structure du Marché:	Institution du Marché:	Principaux défis
Petit	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> ▪ garantir l'indépendance complète de l'organisme de réglementation des télécommunications; ▪ développer davantage l'infrastructure de télécommunications (Internet haut débit); ▪ améliorer les droits de propriété intellectuelle; ▪ développer un capital humain hautement qualifié.
ENERGIE		
Ressources naturelles		
Grande	Grande	<ul style="list-style-type: none"> ▪ réduire la dépendance énergétique, en améliorant l'efficacité et la diversification des sources d'énergie; ▪ prendre des mesures visant à privatiser certains actifs miniers appartenant à l'Etat et encourager l'investissement direct étranger dans le secteur des phosphates ▪ accroître la concurrence dans le secteur de la distribution des produits pétroliers en aval et assurer l'accès des tiers aux infrastructures portuaires / de stockage associées ; ▪ réduire les subventions accordées par l'Etat aux produits pétroliers.
Energie durable		
Moyen	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> ▪ mettre à niveau le système de transmission et de distribution d'électricité pour lui permettre d'absorber une plus grande capacité d'énergies renouvelables intermittentes; ▪ développer davantage la capacité d'interconnexion avec l'Algérie et l'Espagne; ▪ prendre en compte l'impact budgétaire du soutien aux sources d'énergies renouvelables; ▪ développer un marché de l'électricité concurrentiel pour les énergies renouvelables, ▪ réformer les subventions aux carburants et surmonter les obstacles institutionnels pour libérer le potentiel en matière d'efficacité énergétique; ▪ élaborer le cadre réglementaire et institutionnel relatif à l'efficacité énergétique.
Electricité		

Structure du Marché:	Institution du Marché:	Principaux défis
Grand	Grand	<ul style="list-style-type: none"> ▪ établir un régulateur indépendant; ▪ poursuivre les réformes en matière de libéralisation du marché, de dégroupage et de privatisation; ▪ libéraliser le secteur de la vente au détail; ▪ créer un marché de gros pour attirer de nouvelles capacités pour répondre à la demande croissante d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables.
INFRASTRUCTURES		
Eau et eaux usées		
Moyen	Grand	<ul style="list-style-type: none"> ▪ restructuration et commercialisation des régies et sociétés de distribution d'eau (réduction des pertes, restructuration de la main-d'œuvre et amélioration de la productivité); ▪ création d'un organisme national de réglementation des tarifs; ▪ réforme tarifaire pour améliorer le recouvrement des coûts; ▪ poursuite du développement du financement PPP des systèmes d'eau et d'eaux usées.
Transport urbain		
Moyen	Grand	<ul style="list-style-type: none"> ▪ réforme tarifaire pour améliorer la structure tarifaire en particulier en termes de subventions ▪ renforcement des capacités pour améliorer la capacité de planification; ▪ lutte contre la grande congestion de la circulation dans les grandes villes à travers une combinaison d'instruments réglementaires et de marché; ▪ commercialisation des services de transport urbain.
Routes		
Moyen	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> ▪ développer plus avant les structures de financement d'ores et déjà disponibles, en particulier pour les routes secondaires; ▪ introduire des PPP.
Chemins de fer		

Structure du Marché:	Institution du Marché:	Principaux défis
Grand	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Restructuration de l'opérateur historique ferroviaire ONCF en la corporalisant et en séparant les infrastructures de l'exploitation, et mise en œuvre de mesures de restructuration des coûts pour améliorer sa performance financière; ▪ Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel en séparant les fonctions d'élaboration des politiques, réglementaires et opérationnelles pour en faire des entités distinctes, et par la création d'un régulateur ferroviaire indépendant; ▪ Introduction de l'accès des tiers au réseau; ▪ Introduction d'obligations contractuelles de service public.
INSTITUTIONS FINANCIÈRES		
Secteur bancaire		
Moyen	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation du ratio des dépôts / PIB; ▪ Amélioration de la concurrence dans le secteur bancaire; ▪ Privatisation des banques publiques.
Assurances et autres services financiers		
Moyen	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> ▪ soutenir la création de sociétés de crédit à la clientèle indépendantes; ▪ accroissement de la concurrence dans l'assurance, crédit à la consommation et crédit-bail; ▪ soutenir le développement des marchés de caisses de retraite privées et de prêts hypothécaires.
Très-Petites, petites et moyennes entreprises		
Moyen	Grand	<ul style="list-style-type: none"> ▪ élargissement de l'accès au financement des TPE et PME et simplifier les exigences pour les emprunteurs T/PME et expansion du marché des prêts subordonnés; ▪ Amélioration des droits des créanciers senior et soutien aux résolutions des litiges à l'amiable; ▪ Amélioration de l'éducation financière et de la bancabilité par la formation et les services consultatifs techniques à l'attention petits entrepreneurs; ▪ Création d'incitations et d'un environnement positif pour que les PME rejoignent le secteur formel.
Capital investissement		
Moyen	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> ▪ lever plus de fonds auprès d'investisseurs autres que les Institutions de Financement du Développement, en faisant office de catalyseur; ▪ Amélioration des options de sortie en réduisant le nombre de rachats auprès de l'actionnaire principal.

Structure du Marché:	Institution du Marché:	Principaux défis
Marchés des capitaux		
Moyen	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> ▪ développer davantage la bourse locale, y compris sa démutualisation; ▪ développement du marché des obligations d'entreprises (y compris la titrisation et les obligations sécurisées); ▪ élaboration du cadre pour les produits dérivés de base, à la fois négociés en bourse et de gré à gré, pour fournir des outils de gestion du risque de change et du risque lié aux taux d'intérêt qui permettent un régime de change plus flexible.

NOTATIONS D'ECART RELATIVES A L'INCLUSION ECONOMIQUE ⁹

INCLUSION ECONOMIQUE		
Dimension de l'écart d'inclusion	Ecart d'inclusion	Principaux défis
Régions		
Accès aux Services	Grand	<ul style="list-style-type: none"> ▪ amélioration de l'accès aux infrastructures et aux services qui améliorent sensiblement les opportunités économiques offertes à la population locale, en particulier en ce qui concerne l'amélioration de la santé, l'accès à l'emploi, la formation ou les activités entrepreneuriales
Qualité et Quantité de l'Education	Grand	<ul style="list-style-type: none"> ▪ faire face aux implications du système d'éducation multilinguistique du Maroc pour réduire les barrières linguistiques à l'accès à l'enseignement supérieur en particulier pour les jeunes issus des milieux défavorisés ou des régions intérieures du pays
Jeunes		
Opportunités pour les Jeunes (Chômage des jeunes et Jeunes ne se trouvant pas en situation d'Emploi, d'Education ou de Formation (jeunesse NEET) [3])	Grand	<ul style="list-style-type: none"> ▪ accroître la flexibilité du marché du travail pour réduire les barrières à l'entrée, ▪ développement de voies de progression efficaces depuis la formation jusqu'à l'emploi grâce à des partenariats entre employeurs et institutions de formation (aux niveaux du secteur tertiaire et de la formation professionnelle)
Qualité et Quantité d'Education	Grand	<ul style="list-style-type: none"> ▪ renforcement du rôle des employeurs du secteur privé pour éclairer l'élaboration et la fourniture de programmes d'enseignement professionnel et supérieur grâce à l'introduction de Conseils sectoriels emplois-compétences. ▪ création de programmes de formation en milieu de travail avec un fort accent mis sur les sciences sociales pour améliorer l'employabilité des jeunes diplômés.
Genre		
Dispositions juridiques	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> ▪ amélioration de l'application de la Moudawana ou Code de la famille, en particulier dans les zones rurales du pays.

⁹ Ces écarts d'inclusion liées à la transition se rapportent aux institutions, aux marchés et aux systèmes éducatifs dans l'ensemble des pays d'opération de la BERD en fonction de leur capacité à offrir des opportunités économiques aux individus indépendamment de leur sexe, âge ou lieu de naissance. Ces lacunes mesurent les différences en termes d'opportunités – entre les jeunes âgés de 15 à 24 ans et les travailleurs plus âgés, et entre les femmes et les hommes - plutôt que des niveaux en termes d'opportunités.

Accès aux services de santé	Grand	<ul style="list-style-type: none"> ▪ renforcement des mesures visant à réduire le taux de mortalité infantile relativement élevé dans le pays grâce à une meilleure sensibilisation de, et l'accès à, des soins médicaux de qualité.
Politique et pratiques en matière de Travail	Moyen / Grand	<ul style="list-style-type: none"> ▪ réduire les restrictions juridiques à l'emploi des femmes dans certains secteurs, y compris le travail de nuit et autres professions
Emploi et propriété d'entreprise	Grand	<ul style="list-style-type: none"> ▪ inciter le secteur privé à adopter des normes d'égalité des chances en matière d'emploi ▪ renforcement de la fourniture d'orientation professionnelle au niveau de l'enseignement secondaire et supérieur afin d'attirer davantage d'étudiantes dans les matières et carrières techniques / professionnelles
Accès au financement	Grand	<ul style="list-style-type: none"> ▪ soutenir les institutions financières dans la mise au point de produits financiers associés à des services de soutien non financiers ciblant spécifiquement les femmes entrepreneurs dans le segment des PME ▪ Inciter les institutions financières à revoir les exigences de garantie pour les entreprises dirigées par des femmes, par exemple en acceptant la référence au salaire du demandeur (au lieu de terres ou de biens) à titre de garantie.

ANNEXE 4 - TRANSITION JURIDIQUE

La présente annexe propose une analyse des domaines juridiques directement liés à la stratégie d'investissement de la Banque pour la période à venir. Elle est basée sur des recherches et des évaluations menées par le Programme de Transition Juridique de la BERD et vise à refléter les orientations stratégiques définies précédemment dans le présent document.

Le Maroc a un système juridique mixte de droit civil, essentiellement inspiré du droit français et, dans une moindre mesure, le droit musulman. Les principales sources de la législation commerciale au Maroc se trouvent dans le Code des obligations et contrats de 1913 et la Loi n°15-95 formant le Code de commerce.

Thème 1: Réaliser le plein potentiel entrepreneurial du Maroc

Prendre des sûretés sur des biens meubles

Les gages avec dépossession pris sur des actifs tangibles sont régis par le Droit des Obligations et Contrats. Les sûretés non possessoires sont régies par une pluralité de textes. Les conditions d'inscription des sûretés mobilières varient selon la nature du bien. Une sûreté non possessoire peut être prise sur une large gamme de biens mobiliers, notamment un nantissement du fonds de commerce, de l'outillage, du matériel d'équipement, des véhicules à moteur et d'actions. Il n'existe pas cependant de régime juridique moderne et uniforme pour la prise de sûretés non possessoires sur tout type de biens mobiliers. Par ailleurs, il n'existe pas de régime efficace d'inscription des sûretés mobilières (par exemple dans le cadre du Code de Commerce, différents régimes existent pour le nantissement du fonds de commerce, le nantissement non possessoire de l'outillage et du matériel d'équipement, et le nantissement non possessoire des actions).

Outre le nantissement du fonds de commerce, une description générique des biens grevés n'est pas admissible étant donné qu'une désignation expresse et précise des biens est nécessaire et que l'acte constitutif doit préciser le montant garanti ou, au moins, le montant maximum. Par conséquent, il n'existe aucun moyen effectif pour créer des sûretés sur des stocks, des créances et d'autres types de biens futurs.

Les procédures de réalisation des nantisements du fonds de commerce sont prévues par le Code de Commerce, alors que pour d'autres sûretés, les dispositions du Code de Procédure Civile s'appliquent. Cependant, les modes de réalisation extra-judiciaires ne sont pas admis en droit marocain, et ce indépendamment du régime applicable à la sûreté. La vente publique, qui est la seule voie de réalisation, est une source de frais élevés et très longue.

En avril 2013, la BERD, aux côtés de la Société Financière Internationale (SFI) et du Fonds Monétaire Arabe (FMA), a lancé un projet de réforme des sûretés mobilières au Maroc en apportant une assistance technique au ministère de l'Economie et des Finances marocain dans la rédaction des dispositions pertinentes qui fourniraient un cadre juridique moderne et efficace pour la prise des sûretés mobilières, et ce en vue de promouvoir des pratiques d'octroi de prêts saines en faveur des PME¹⁰.

¹⁰ Le projet de réforme du système des sûretés mobilières s'inscrit dans le cadre de l'initiative 'Arab Secured Transactions Initiative (ASTI)' lancée par le FMA et la SFI en 2011.

Thème 2: Promouvoir l'intégration régionale

Communications électroniques

La Loi n°24/96 consolidée relative à la poste et aux télécommunications est le cadre juridique principale régissant le secteur des communications électroniques au Maroc. Au Maroc, il revient à la loi d'établir les principes et dispositions générales applicables tandis que les décrets prévoient la mise en œuvre détaillée de la loi. D'une manière générale, le cadre législatif marocain pour ce secteur s'accorde avec les bonnes pratiques relatives au régime d'interconnexion, l'accès aux infrastructures, l'analyse de marché, le service universel et le rôle des opérateurs de télécommunications en matière de sécurité nationale et de situations d'urgence.

En pratique, la réglementation du secteur s'est développée en dépassant ce que la législation en vigueur le requière, étant donné que les fonctions et pouvoirs assignés au régulateur sectoriel (Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications - ANRT) dans la loi de 1996 sont utilisées comme fondement pour émettre des décrets distincts. Par exemple, bien que l'analyse de marché ne soit pas prévue dans la loi, les dispositions réglementaires adoptent de nombreux concepts conformes aux bonnes pratiques utilisées dans le cadre de l'UE.

Le Maroc maintient un régime de licences individuelles, contrairement au cadre général de l'UE qui opte pour un système d'autorisations et de notifications. En matière de fixation des tarifs, les prérogatives de l'ANRT diffèrent selon que le service est un service de gros ou de détail, lié à l'interconnexion, assujéti à des réductions de marges ou de prix, et ce contrairement aux bonnes pratiques qui plaident en faveur de la fixation des tarifs pour les opérateurs disposant d'un pouvoir important sur le marché. Les montants des amendes semblent être coercitifs pour les grands opérateurs; Toutefois, l'ANRT n'a pas le pouvoir d'imposer des sanctions graduées. Sauf en cas de non divulgation d'information, l'ANRT doit introduire une requête auprès du tribunal (tribunal de Rabat) afin d'appliquer une amende. Toutes les décisions de l'ANRT sont susceptibles d'appel devant le Tribunal de Rabat. Cet appel ne suspend pas les décisions de l'ANRT.

Au début de l'année 2014, l'ANRT a présenté un projet de loi modifiant et complétant la loi n° 24/96 afin de renforcer son pouvoir de régulateur sectoriel. Les nouvelles prérogatives de cette réforme permettraient à l'ANRT d'appliquer des sanctions allant jusqu'à 2% du chiffre d'affaires avant impôts sur les opérateurs en cas de violation de la réglementation, ainsi que de faire respecter les règles strictes de protection des consommateurs, de partage des infrastructures, d'itinérance et de déploiement de réseaux à base de fibres.

Une fois finalisées, les modifications prévues à la loi n° 24/96 devraient fortement rapprocher le Maroc des bonnes pratiques internationales, et rendre l'environnement général plus propice à l'investissement pour les différents opérateurs. En dépit de ces changements très positifs, certaines règles et pratiques restent à améliorer en termes d'adaptation avec les bonnes pratiques internationales; règles qui permettront une meilleure entrée, augmentation et durabilité d'une fourniture concurrentielle de services, notamment dans le domaine du haut débit. Parmi les améliorations qui pourraient être apportées figure : la transition d'un système d'octroi de licences individuelles à un cadre général d'autorisation; un cadre d'analyse de marché plus détaillé et d'accompagnement juridique; une exigence que les opérateurs proposent des offres de référence d'accès aux infrastructures; et des procédures renforcées

dans la loi pour obtenir des droits de passage, ainsi que le renforcement de la liberté de nomination et de révocation des cadres; sans parler de l'élimination de l'exigence de l'approbation ministérielle des décrets réglementaires.

Thème 3: Soutenir la durabilité et la commercialisation des services et infrastructures publics

Concessions / Partenariats Public-Privé (PPP)

La loi n°54-05 de 2006 relative à la gestion déléguée des services publics régit la participation du secteur privé aux infrastructures et services publics (la « Loi PSP »). En outre, des lois sectorielles existent dans certains secteurs, par exemple le secteur portuaire, le secteur routier, les chemins de fer, les aéroports, l'eau et l'électricité.

Le Maroc a une longue tradition de projets PPP structurés en vertu de la Loi PSP et même avant la promulgation de cette loi. Le champ d'application de la loi est cependant très limité, car elle ne s'applique pas aux concessions données par l'Etat. Elle ne s'applique pas non plus aux entreprises entièrement détenues par l'Etat, étant donné que celles-ci ne sont plus considérées comme des entreprises publiques.

Selon l'évaluation des lois PPP menée par la BERD dans tous ses pays d'opération, les lois marocaines sont classées comme moyennement conformes / efficaces par rapport aux bonnes pratiques internationales. Les garanties et le soutien de l'Etat (l'existence d'instruments contractuels fiables pour garantir les éléments d'actif et les flux de trésorerie de la partie privée en faveur de prêteurs, y compris des droits « d'intervention » et la possibilité d'un soutien financier de l'Etat, ou la garantie de l'autorité contractante de la bonne exécution de ses obligations) représentent la dimension la moins bien notée et nécessitent une mise à niveau importante.

La loi PSP prévoit différentes formes de PPP. Toutefois les grandes institutions internationales impliquées dans le développement des PPP conviennent que le cadre juridique marocain doit bénéficier d'une nouvelle loi en la matière. Un projet de loi n° 86-12 sur les Partenariats Public Privé a été approuvé par le Conseil de gouvernement en décembre 2012 et est à un stade final d'étude. Une fois adoptée par le Parlement, cette loi devrait être complétée par un décret exécutif permettant sa mise en œuvre efficace. En outre, à la suite de nombreuses consultations, une nouvelle cellule PPP a été créée au sein du Ministère de l'Economie et des Finances en 2011. Cette cellule est opérationnelle et travaillent en étroite collaboration avec des institutions internationales, telles que la BEI et la SFI, pour l'élaboration de projets PPP pilotes.

En dépit de l'absence d'une politique claire du gouvernement en matière de PPP, le Maroc a réussi à développer des projets PPP dans différents domaines en tirant les leçons des expériences internationales en la matière. Le Maroc a accumulé une grande expérience à travers les concessions d'irrigation de l'eau. Il existe quelques dizaines de concessions, principalement de type Build-Operate-Transfer (Construction – Exploitation – Transfert, « BOT»), essentiellement dans les transports publics, les ports, les déchets, la distribution d'eau et d'électricité, et l'énergie électrique. En outre, quelques concessions sont à l'étude, y compris une installation de dessalement à Agadir et le parc éolien de Taza.

Énergies renouvelables

Compte tenu de sa forte dépendance aux importations de combustibles fossiles étrangers, le Maroc cherche de plus en plus à diversifier la composition de l'approvisionnement en énergie et à utiliser son potentiel d'énergie renouvelable. Le Maroc est également confronté à une demande croissante d'électricité alors qu'il importe jusqu'à un quart de son électricité consommée à partir de l'Espagne. Le Maroc possède un potentiel important en matière d'énergie éolienne et d'énergie solaire. Avec l'adoption de la stratégie énergétique nationale en 2009, le développement des énergies renouvelables est devenu un objectif majeur de la politique de l'Etat. La stratégie nationale du pays fixe des objectifs ambitieux pour soutenir l'accélération de projets d'énergies renouvelables: 42% de la capacité installée totale à partir de sources renouvelables d'ici 2020, avec 14% ou 2 GW chacune pour l'énergie éolienne, solaire et hydroélectrique. Le Maroc cherche à atteindre ses objectifs de capacité d'énergie renouvelable installée grâce à des projets : (i) détenus par l'État, (ii) des partenariats public-privé, et (iii) entièrement privés.

Pour promouvoir le développement des énergies renouvelables, le Maroc a adopté la loi n° 13-09 relative aux énergies renouvelables. Cette loi permet pour la première fois aux entités privées de produire et d'exporter de l'électricité en utilisant le réseau électrique national (en versement à l'État une redevance annuelle). La Loi sur les énergies renouvelables ouvre à la concurrence la production d'électricité renouvelable et définit un régime d'autorisation pour les projets d'énergie renouvelable d'une capacité de 2 MW ou plus. Une déclaration est nécessaire si la capacité d'une installation de production d'électricité est comprise entre 20 kW et 2 MW; et pour une capacité inférieure à 20kW, aucune condition ne s'appliquera.

L'alimentation en électricité doit être effectuée à travers le réseau électrique et les interconnexions nationales. La loi ne permet pas à un promoteur de construire une ligne de distribution électrique directe, à moins que i) l'électricité produite ne soit destinée à l'exportation; et ii) l'opérateur n'ait conclu un accord officiel avec l'exploitant du réseau. Certaines lacunes dans le cadre juridique subsistent, comme la nécessité d'ouvrir davantage le reste du réseau d'électricité (pour inclure la basse et moyenne tension) et le besoin d'introduire les décrets d'application. En outre, le marché pourrait être libéralisé davantage pour permettre les échanges d'électricité.

Le secteur de l'énergie est dominé par l'Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable appartenant à l'Etat (ONEE) et verticalement intégré (régé par la loi n° .40-09). L'ONEE est tenue d'intégrer de manière adéquate les programmes éoliens et solaires approuvés (chacun de 2 GW) dans la planification du réseau national. Au-delà, l'ONEE est étroitement impliqué dans le développement du secteur, et son approbation est nécessaire pour obtenir tous les permis nécessaires. L'expansion et le renforcement du réseau relèvent de la seule responsabilité de l'exploitant du réseau. Le secteur bénéficierait du dégroupage de l'ONEE et de l'adoption d'un code réseau exhaustif. Pour que les énergies renouvelables prennent une part importante de la production énergétique à l'avenir, il est important de mettre en adéquation la capacité technique, la capacité d'adaptation du réseau, et les exigences en matière de charge du réseau.

Actuellement, il n'existe pas d'autorité de régulation indépendante et le Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement (MEMEE) assume le rôle de régulateur. La mise en place d'un régulateur indépendant est essentielle pour la transparence et le développement du marché.

Conformément à la Loi sur les énergies renouvelables, l'ADEREE a été créée et chargée de la mise en œuvre du plan national pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. En outre, la loi n°.57-09 a établi l'Agence marocaine pour l'énergie solaire (MASEN), qui a des objectifs spécifiques liés à la gestion et la mise en œuvre du plan de l'Etat pour le développement de l'énergie solaire. Le renforcement de la capacité institutionnelle pour tous les types d'énergie renouvelable est important pour assurer la réalisation des objectifs de la politique du secteur.

Un alignement plus poussé du cadre juridique et réglementaire aux bonnes pratiques internationales, en particulier en ce qui concerne le soutien aux initiatives décentralisées à petite échelle et la facilitation d'approches novatrices à l'énergie durable comme les réponses du côté de la demande, l'abolition de la condition du « contenu national », ainsi qu'une répercussion progressive des coûts sur le consommateur, devraient servir à orienter les futurs efforts de réforme de l'Etat.

Thème 4: Faire avancer les marchés de capitaux

Un nombre important de réformes législatives et réglementaires ont été récemment entrepris dans le secteur des marchés de capitaux, avec 12 projets de lois se trouvant à divers stades d'achèvement. Cinq projets de loi ont déjà été soumis au Parlement marocain. Plus précisément, certaines des principales institutions de régulation du marché sont en cours de réforme pour accroître leur niveau d'indépendance et pouvoirs de supervision, des efforts visant à introduire les produits de la finance islamique sont en cours, un projet de loi sur les obligations garanties est en préparation, et un projet de loi est en cours pour établir un marché réglementé pour la négociation d'instruments dérivés (sous la supervision du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et de la Banque centrale).

L'objectif des projets mentionnés ci-dessus est de développer le marché local des capitaux au Maroc avec but ultime de rendre Casablanca un centre financier pour l'Afrique du Nord et de l'Ouest. Une fois adoptées, ces lois aborderaient un bon nombre de problématiques contenues dans le cadre juridique et réglementaire actuel, et permettraient une expansion de produits à revenus fixes et de produits des marchés monétaires pour lesquels il existe un intérêt sur le marché (par exemple sukuk et obligations garanties).

Le Maroc fait partie des pays du Partenariat de Deauville, et la BERD a mené, avec d'autres institutions financières internationales, une mission d'évaluation des marchés de capitaux dans ce cadre. Suite à cette évaluation, la BERD a entamé, avec les participants du marché et les autorités marocaines, une coopération technique d'ordre juridique et réglementaire sur le cadre légal des produits dérivés qui s'appliquerait également aux opérations de gré à gré sur produits dérivés. Cette réforme permettrait aux institutions financières et aux entreprises basées au Maroc de couvrir leur risque et exposition, y compris le risque de change et risque lié aux taux d'intérêt, et permettrait aux institutions financières non basées au Maroc de s'approvisionner en monnaie locale d'une manière sûre et efficace.

ANNEXE 5 - PROFIL DE GENRE

Indicateurs et indices d'inégalité

<i>Indices et Sources</i>	<i>Valeur d'Indice</i>	<i>Classement du Pays</i>
Indice d'inégalité de Genre (PNUD 2013)	0,444	84 ^{ème} sur 187
Développement humain (PNUD 2013)		130 ^{ème} sur 187
SIGI (Indice des Institutions Sociales et de Genre) (OECD 2012)	0,126173	17 ^{ème} sur 86
Global Gender Gap Index (Indice Mondial d'Ecart entre les Sexes) (Forum économique Mondial (FEM / WEF)	0,6	120 ^{ème} sur 135

Éducation

L'écart entre les sexes dans l'enseignement primaire a enregistré une amélioration significative au niveau national, passant de 0,84 en 2000-2001 à 0,94 (94 écolières contre 100 garçons) en 2011 -2012. Dans les zones rurales, les progrès ont été encore plus grands et l'écart s'est réduit de 0,76 en 2000 -2001 à 0,94% en 2011-2012. Entre-temps, les efforts déployés avec les programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle ont conduit à une réduction progressive du taux d'illettrisme de la population (âgée de plus de 10 ans), de 44,1% en 2004 à 30% en 2010. Néanmoins, les femmes rurales sont restées les plus touchées avec 58% d'entre elles qui sont encore analphabètes et 93% des femmes qui travaillent sans qualification scolaire (contre 38% dans les zones urbaines).

Participation de la population et écarts de rémunération entre hommes et femmes

Selon ILOSTAT (Enquête sur la population active de 2012), la participation des femmes au marché du travail est estimée à 26%, contre 72% pour les hommes. La participation combinée au marché du travail (pour les femmes et les hommes de plus de 15 ans) est juste en dessous de 50% et l'une des plus faibles dans la région MENA. Le taux de chômage est similaire pour les hommes et les femmes (9,9% pour les femmes et 8,7% pour les hommes), tandis que 81% des hommes et 82% des femmes sont des travailleurs sans couverture sociale.

L'emploi est toujours considéré comme une nécessité économique pour les hommes, mais un choix pour les femmes, et à titre de conséquence de ces normes sociales, de nombreuses femmes cessent de travailler une fois mariées. Les femmes mariées - qui représentent quelques 59% de la population féminine - sont beaucoup moins susceptibles de travailler que les femmes non mariées. « L'écart de statut matrimonial » dans la participation au marché du travail (différence relative de la participation au marché du travail entre femmes mariées et jamais mariées) est de 70% au Maroc (Banque mondiale, 2013). Dans le secteur privé formel, les gains moyens des femmes représentent 70% du salaire moyen des hommes. Des secteurs clés pour l'emploi des femmes sont l'agriculture (50% de la force de travail sont des femmes et tout particulièrement dans les zones rurales, où 92% des travailleuses travaillent dans l'agriculture), les services (25% des femmes qui travaillent sont employées dans les services et la proportion est nettement plus élevée dans les zones urbaines, avec 68,6% des femmes employées dans les services) et l'industrie manufacturière (où les femmes représentent 75% de la population active dans le textile et la confection de vêtements).

Près de la moitié de toutes les femmes actives au Maroc sont des travailleuses familiales non rémunérées, dont la plupart sont concentrées dans le secteur agricole dans les zones rurales (avec 74% des femmes travaillant dans l'agriculture qui sont des travailleuses familiales non rémunérées). Un grand nombre de femmes sont également engagées dans des activités économiques informelles qui peuvent avoir lieu à la maison, comme la préparation des aliments. Cela est souvent dû à des pressions sociales et familiales qui encouragent les femmes à rester dans la sphère privée de la maison: 22% des femmes qui ont créé une unité de production informelle l'ont fait en raison de la «tradition familiale». Ceci est la deuxième raison la plus fréquente pour ne pas s'engager dans le secteur formel, derrière le «manque de travail rémunéré». Quelque 50% des femmes en milieu urbain et 86% des femmes rurales n'ont pas de contrat de travail.

L'obligation légale pour une femme d'obtenir l'autorisation de son mari au travail a été abrogée par la réforme de la Moudawana 2004. Cependant, 30,6% des jeunes femmes disent ne pas vouloir ou ne pas pouvoir travailler car leurs maris ne le permettent pas, tandis qu'une autre proportion de femmes (23,3%) s'est vu interdire de travailler par leurs parents. Une autre proportion de femmes (22,9%) déclare être trop occupée aux tâches ménagères pour trouver un emploi en dehors de la maison. Il existe des restrictions légales au travail des femmes. Ainsi, par exemple, les femmes ne sont pas autorisées à travailler de nuit ou à travailler dans certains secteurs (y compris le bâtiment et les travaux publics, la production d'électricité, différents types de travaux souterrains, et ainsi de suite).

Esprit d'entreprise, accès au financement, éléments d'actifs et crédit

Conformément à l'Article 35 de la Constitution, le droit de propriété est garanti. Les femmes ont la capacité juridique pour être propriétaires de terrains (y compris collectivement) et d'autres biens, et n'ont pas besoin de l'approbation de leur mari ou d'un tuteur pour le faire. Néanmoins, les femmes représentent une faible proportion des propriétaires fonciers au Maroc, avec seulement environ 7% des femmes urbaines et 1% des femmes rurales qui possèdent des terres. Cela est dû à des normes sociales qui encouragent la dépendance financière des femmes envers les hommes, ce qui mène des femmes dans les zones rurales à abandonner leur part d'héritage à la famille de sexe masculin sous la pression des membres de la famille, des conventions sociales et de l'interprétation des lois en terme d'héritage. Les terrains non titrés sont également hérités selon les lois coutumières et / ou religieuses qui sont souvent plus défavorables aux femmes que ce qui est stipulé dans la Moudawana.

Selon le Rapport sur le Budget Genre de 2013 du Ministère de Finances, le nombre de femmes entrepreneurs (propriétaires ou PDG) est d'environ 9.000 à 10.000, ce qui constitue 10% seulement du total des entrepreneurs. La plupart des sociétés gérées ou dirigées par des femmes sont des PME. La répartition sectorielle des entreprises appartenant à des femmes est semblable à celle des entreprises appartenant à des hommes, avec près de 85% dans l'industrie et 15% dans les services (respectivement 88% et 10% pour les hommes). Il existe cependant des différences dans les types d'industrie manufacturière: les femmes sont plus susceptibles d'être engagées dans le secteur du textile et de l'agro-industrie. Les entreprises appartenant à des femmes au Maroc sont nettement plus susceptibles d'exporter et d'attirer des investissements étrangers.

Selon une enquête de l'OCDE (2013), des représentants de services de développement des affaires pour les femmes ont déclaré que les femmes entrepreneurs ont besoin de plus

d'informations et de sensibilisation en matière d'accès aux aides et supports. Les femmes entrepreneurs peuvent ne pas être en mesure de participer à des ateliers et des formations en raison de restrictions en termes de mobilité; elles peuvent aussi abandonner leur idée d'entreprise une fois qu'ils se marient. Le manque de confiance et la peur de l'échec constituent aussi des obstacles pour les femmes à partir de leur propre entreprise. Les niveaux inférieurs d'éducation financière et de compétences en affaires se traduisent aussi par des périodes plus longues «d'incubation» pour les entreprises dirigées par des femmes.

Participation à la prise de décision

La Moudawana marocaine (Code du statut personnel) a été réformée en 2004 et comprend les modifications suivantes qui protègent les droits des femmes: (i) la coresponsabilité des époux - à savoir la règle de l'obéissance de l'épouse à son mari - est abandonnée, (ii) la tutelle matrimoniale est abandonnée, (iii) l'âge minimum légal pour le mariage est fixé pour les hommes et les femmes à 18 ans, et (iv) la polygamie est très limitée.

Afin d'améliorer la représentativité de la femme marocaine dans les décisions politiques, la loi n ° 27-11 (octobre 2011) a fixé un quota de 60 sièges (15%) pour les femmes à la Chambre des représentants, sur un total de 395. En conséquence, les femmes représentaient 17% des parlementaires élus en novembre 2011 (67 sièges), contre 10,5% aux élections de 2007.

L'adoption d'une nouvelle Constitution en juillet 2011, la réforme de la Moudawana, le processus de budgétisation sensible au genre (dans le cadre de la Loi de finances qui comprend le Rapport Genre publié chaque année), ainsi que la mise en œuvre du Plan gouvernemental pour l'Égalité et Parité entre les Sexes 2012-2016 (Programme Ikram) sont autant de signes prometteurs de changements et de réformes.

ANNEXE 6 – LA BERD ET LA COMMUNAUTE DES BAILLEURS DE FONDS

La coopération technique au Maroc financée par des bailleurs de fonds a permis à la Banque d'entreprendre des travaux précoces de diagnostic, d'identifier les opportunités d'investissement, de renforcer les capacités des clients potentiels, et de partager les expériences acquises en matière de transition économique par les décideurs politiques et les acteurs du secteur privé dans les pays d'opération de la BERD en Europe centrale et orientale. Des fonds de coopération technique importants ont été fournis pour appuyer le transfert de compétences et la croissance des TPE et des PME (Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises) privées locales à travers un éventail de programmes de conseil et d'investissement, y compris les Services de Conseil aux Entreprises (*Business Advisory Services*), le programme Croissance des entreprises (*Enterprise Growth Programme*) et la Facilité pour les Entreprises Locales (*Local Enterprise Facility*).

Depuis septembre 2012 date à laquelle la Banque a commencé son déploiement, la Banque a utilisé les fonds des bailleurs à une plus grande échelle. Il est prévu que l'objectif de la coopération technique passe d'un travail analytique à un soutien à l'investissement notamment par le renforcement de compétences des clients en terme de politique d'achat et de de gouvernance d'entreprise, le renforcement des capacités de mise en œuvre des projets et l'adoption de normes comptables internationales. Des dons sont aussi envisagés pour accompagner le dialogue institutionnel en vue d'aider le gouvernement à faire mettre en œuvre son programme de réforme. Des efforts seront déployés pour s'assurer que le financement des bailleurs de fonds bénéficie aux clients et aux bénéficiaires finaux dans les régions éloignées du pays pour soutenir le développement inclusif.

Pour soutenir ces besoins, la BERD s'appuiera sur un certain nombre de fonds de bailleurs de fonds administrés par la Banque ou gérés en externe, en plus des ressources mises à disposition par ses actionnaires:

- Le fond multi-donneurs SEMED: soutenu par plusieurs bailleurs de fonds bilatéraux et considéré comme étant le «fonds de premier recours» dans la région SEMED, il accordera des subventions de coopération technique à travers un large éventail d'activités et de secteurs d'intervention;
- Les bailleurs de fonds bilatéraux: des fonds de coopération technique seront également recherchés auprès de bailleurs de fonds disposant de fonds bilatéraux gérés par la BERD, qui ont exprimé leur intérêt pour soutenir des activités dans la région SEMED;
- Facilité d'investissement de voisinage (FIV): la composante sud de la FIV restera une source importante de financement pour les subventions de coopération technique et d'investissements, principalement à l'appui des opérations cofinancées avec d'autres institutions financières internationales dans des secteurs tels que les transports, l'énergie, les Infrastructures Municipales et Environnementales, et développement du secteur privé;
- Fonds de transition pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient: opérant dans le cadre du Partenariat de Deauville et administré par la Banque mondiale, le Fonds offre des subventions de coopération technique pour les réformes politiques et institutionnelles. La Banque utilisera cette source pour des missions de dialogue institutionnel de plus grande taille;
- Fonds climatiques: les ressources des bailleurs de fonds seront sollicitées auprès du Fonds pour les technologies propres (Clean Technology Fund) et le Fonds pour l'environnement mondial (Global Environmental Facility), en particulier pour le

renforcement des capacités et les instruments autres que de coopération technique dans les domaines de l'atténuation du changement climatique et de l'efficacité de l'utilisation des matières premières. Des ressources supplémentaires en matière de subventions pour l'efficacité dans l'utilisation de l'eau seront également recherchées via le Fonds Spécial des Changements Climatiques (FSCC, destiné aux actions de résilience climatique);

- Fonds spécial des actionnaires de la BERD (Shareholder Special Fund): fonds auquel contribuent tous les actionnaires à partir du revenu net de la Banque, le SSF fournira un soutien en matière de coopération technique et d'autres domaines dans des secteurs qui ne peuvent être couverts par d'autres sources de fonds.